

Tableau - 9 Budget sectoriel de développement (Dépenses) en 1994

Rubrique (détail)	Montant (mille US\$)	Pourcentage (%)
Développement rural	12.025,7	22,59
Pêche	2.262,5	4,25
Mines	496,4	0,93
Ressources en eau	3.033,9	5,70
Industrie	283,6	0,53
Energie	2.551,0	4,79
Travaux publics	16.046,0	30,15
Transport	1.639,1	3,08
Tourisme	20,8	0,04
Santé	5.013,2	9,42
Education, culture	4.050,9	7,61
Problèmes sociaux	394,5	0,74
Développement économique	3.878,3	7,29
Développement régional	624,3	1,17
Informations	907,5	1,70
Total	53.228,3	100

Source : Ministère des Finances (DEEPIP)

Tableau - 10 Budget du Ministère des Pêches

Détail	Montant (PG)
[1] Ministère des Pêches	
Frais de personnel spécialisé	125.834.400
Frais de personnel non spécialisé	342.114.400
Frais de personnel général	261.557.600
Allocations familiales	9.140.000
Frais de combustible et de lubrifiant	136.190.000
Frais d'aménagement des infrastructures	44.700.000
[2] Secrétariat du Ministre	
Frais de personnel spécialisé	17.145.600
Frais de personnel non spécialisé	6.843.600
Frais spéciaux	2.102.400
Allocations familiales	39.600
Frais de déplacement à l'étranger	247.750.000
Total	1.220.095.600

3 PROJETS DES AUTRES PAYS DONATEURS, ORGANISMES INTERNATIONAUX, ETC.

Aucune aide ayant rapport au présent projet n'est prévue. La Direction Générale de Développement élabore actuellement le Schéma de Plan Directeur de Pêche Artisanale et se propose de présenter des requêtes d'aide à la FAO et aux pays développés sur la base de ce schéma.

Projets de développement de la pêche artisanale, réalisés dans le passé

(1) **Projet de développement de la Délégation Régionale de Bubaque**

Ce projet est en exécution depuis 1977 par l'Agence Suédoise de Développement International (ASDI). A l'origine, ce projet était destiné à appuyer le centre pêche de Bubaque, notamment avec l'établissement de facilités de réception et de transport du poisson, l'approvisionnement en matériel, une formation et une assistance technique, pour l'encouragement de la production et la création de l'emploi. La valeur du don est d'environ 1,1 milliard de yen pour la période de 77-87 et de 360 millions de yen pour la période de 88-91.

Ce projet a été révisé en 1991 et un programme de renforcement institutionnel de la Direction Générale de Développement a été élaboré concernant la formation de son personnel administratif et des pêcheurs, les pêches expérimentales et la vulgarisation. Ainsi ont été réalisées la fourniture de matériel de pêche, l'étude sur le développement des moteurs de bateaux de pêche, la fourniture de bateaux de pêche et de véhicules, la construction des installations pour la Direction Générale de Développement. Le financement pour cette période était de 25 millions de couronnes suédoises, soit environ 4.5 millions de dollars US. Cependant, à partir de juin 1993, l'aide suédoise à la Guinée-Bissau a été réduite (taux de réduction de 47%) en raison de la crise économique de la Suède. Ainsi, deux experts assurent maintenant l'appui institutionnel et la formation. La Suède prévoit une diminution progressive de son projet d'aide à la Guinée-Bissau et mettra fin à ce projet en juin 1995.

(2) Délégation Régionale de Bolama

L'Italie a financé depuis 1987 le projet de développement du Centre de Pêche de Bolama. Les phases I et II du projet ont été exécutées jusqu'ici. Ces deux phases ont permis de mettre en place des chambres froides, fabrique de glace, un atelier de menuiserie et mécanique, un magasin de matériel, etc. et de réaliser la vente de matériel de pêche et de moteurs hors-bord aux pêcheurs, la réparation de moteurs hors-bord, la vente de pièces de rechange, la formation de jeunes pêcheurs. La valeur du don pour cette période est de 6 millions de dollars US au total. Après ces deux phases, une troisième phase était prévue, mais ensuite suspendue à cause des circonstances au niveau du gouvernement italien et on ne peut encore rien prévoir pour la reprise du projet.

(3) Délégation Régionale de Cacheu

Financé par l'USAID (500.000 dollars US) en 1981 puis par la CEE pendant la période de 82-86 (1.955.000 ECU, soit environ 2,3 millions de dollars US), ce projet a mis en place une fabrique de transformation de captures, des chambres froides, des fabriques de glace, un atelier, un magasin pour pêcheurs, etc. pour l'augmentation du volume de captures dans la région nord et l'accroissement de la collecte et de la vente de captures.

Une tentative de privatisation du projet a eu lieu par une opération conjointe avec une entreprise portugaise privée, mais son exploitation a été arrêtée en 1993 à cause de difficultés de gestion. Les activités actuelles consistent seulement en vente et réparation de matériel de pêche et de pièces de moteurs pour les pêcheurs artisans.

4. COOPERATION JAPONAISE

Tableau - 11 Référence à la coopération japonaise (unité : 100 millions)

année	Coopération à titre de prêt	Coopération à titre de don	Assistance technique
Cumul jusqu'en 1988	Néant	Projet de développement de la riziculture au Geba(1980 : 2,00) Aide alimentaire (: 17,33) Fonds à l'augmentation de la production vivrière (: 4,50)	Accueil des stagiaires 5 pers. Envoi de mission 6 pers. (: 0,38)
1989	Néant	Aide hors-projet(: 3,00) Fonds à l'augmentation de la production vivrière(: 2,00)	Accueil des stagiaires 3 pers. (: 0,11)
1990	Néant	Projet de développement de la pêche à la petite échelle (: 2,05) Fonds à l'augmentation de la production vivrière(: 2,00)	Accueil des stagiaires 1 pers. (: 0,12)
1991	Néant	Fonds à l'augmentation de la production vivrière(: 2,50)	Accueil des stagiaires 2 pers. (: 0,03)
1992	Néant	Aide hors-projet(: 3,00) Fonds à l'augmentation de la production vivrière(: 2,50)	Accueil des stagiaires 2 pers. (: 0,03) Fourniture des équipements (: 0,004)
1993	Néant	Fonds à l'augmentation de la production vivrière(: 2,50)	Accueil des stagiaires 3 pers. Envoi d'experts 1 pers. Envoi de mission 8 pers. (0,75) Fourniture des équipements (: 0,05)
Cumul global jusqu'en 1993	Néant	4,338 milliards	Accueil des stagiaires 17 pers. Envoi d'experts 1 pers. Envoi de mission 14 pers. (: 1,50) Fourniture des équipements (: 0,05)

5. SITUATION DU SITE DU PROJET

Le Projet nécessite un seul site proprement dit, à savoir l'île d'Uracane où la mise en place des installations de fabrication de glace est prévue.

5-1 CONDITIONS NATURELLES

L'île d'Uracane est située par 16°7' de longitude ouest et 11°20' de latitude nord, à 85 km au large dans le sud-ouest de la capitale Bissau, et se trouve au milieu de l'Archipel des Bijagos, qui est composé d'environ quatre-vingts îles de différentes tailles et qui forme une pêcherie pour la pêche artisanale.

Les installations de la Direction Générale de Développement sont implantées dans une anse orientée au nord dans la partie nord-ouest de l'île d'Uracane. Cet endroit a une pente

douce et protégé contre le vent et la vague de la pleine mer. Il présente donc des conditions naturelles optimales pour l'amarrage et le mouillage de petits bateaux de pêche tels que les pirogues.

La différence entre la marée haute et la marée basse est importante (2 à 3,5 m) et, à marée basse, les petits bateaux sont amarrés avec leurs fonds en contact avec le fond de la mer. Le climat est tropical avec la température et l'humidité élevées. La température est de 20 à 38°C (avril-mai) et de 15 à 33°C (juin-mars). Il existe la saison pluviale (mai-novembre) et la saison sèche (décembre-avril) et les précipitations annuelles moyennes sont de 1.000 à 2.000 mm. Il n'y a pas de séisme ni de cyclone.

Cette île est plate sans hautes montagnes ou collines. Presque aucune rivière, marais, etc. n'y sont formés. Elle n'est donc exposée à aucun risque de désastre naturel tel que l'inondation. Le sol est composé de terre rouge produite par la désagrégation de la latérite et on peut espérer une résistance suffisante à la pression sur le sol.

5-2 SITUATION D'AMENAGEMENT DE L'INFRASTRUCTURE SOCIALE

Au site d'installation des fabriques de glace, il existe déjà un bâtiment de bureau, un bâtiment de magasin de matériel, un bâtiment d'utilités équipé de toilettes, de douches et d'une cuisine, qui sont utilisés pour les activités d'appui aux pêcheurs d'alentour et aux commerçants s'occupant de la distribution.

L'île d'Uracane n'est pas desservie en électricité. Il faut donc prévoir des groupes électrogènes pour alimenter les installations de fabrication de glace. Par ailleurs, il n'y a pas d'eau courante non plus, et le personnel et les habitants des environs utilisent l'eau du puits (eau douce) situé derrière le bureau.

6. PROBLEME ECOLOGIQUE

Les installations de fabrication de glace et celles auxiliaires à mettre en place par le présent Projet ne dégagent, pendant les travaux d'installation ou l'exploitation, aucun polluant ou effluent pouvant détruire la nature ou polluer l'environnement. Cependant, il faut quand-même prendre des précautions contre la fuite d'huile à partir du réservoir de carburant ayant une capacité d'environ 10 tonnes.

CHAPITRE 4 CONTENU DU PROJET

CHAPITRE 4 CONTENU DU PROJET

1. CONCEPT DE BASE DU PROJET

Le présent Projet consiste à fournir le matériel nécessaire à l'aménagement et au renforcement du système de service de la Direction Générale de Développement de la Pêche Artisanale, agent chargé de l'exécution du Projet de Développement de la Pêche Artisanale (II) de la Guinée-Bissau, le matériel de production halieutique pour les pêcheurs, et les installations de fabrication de glace pour l'approvisionnement en glace nécessaire au maintien de la fraîcheur des captures.

1-1 POLITIQUE DE COOPERATION

Le présent Projet a pour objet de compléter le "Projet de Développement de la Pêche Artisanale (I)", réalisé en 1992 dans le cadre de la Coopération Financière Non-remboursable du Japon, dont la requête a été présentée au gouvernement du Japon en 1990, et donc a un contenu presque identique au projet précédent.

Le projet précédent a fourni:

- (1) 215 moteurs hors-bord
- (2) Matériel de pêche (nappes de filets, cordages, hameçons, ligne de pêche, etc.)
- (3) Outillage
- (4) Petits bateaux en FRP
- (5) Camion (à grue)
- (6) Véhicules 4 x 4
- (7) Appareils radio

L'étude effectuée cette fois-ci a permis de confirmer l'utilisation efficace de ces fournitures.

Il faut signaler en particulier qu'en 1991, c'est-à-dire avant la fourniture du matériel du projet précédent, il n'était pas facile pour les pêcheurs côtiers de dépendre totalement de la pêche pour gagner leur vie à cause du manque de ce matériel de pêche. Cette situation obligeait la majorité de ces pêcheurs à pratiquer l'agriculture en plus de la pêche. Dans une enquête, 30 % seulement de ces pêcheurs ont cité la pêche comme source principale de leurs revenus. Or, lors d'une enquête ultérieure, menée en 1993, c'est-à-dire après la fourniture du matériel du projet précédent, ce chiffre a augmenté à 60 %. Il s'est ainsi révélé que le

projet précédent avait contribué considérablement à l'installation des pêcheurs et à l'augmentation de leurs revenus.

Pourtant, le taux de motorisation des bateaux de pêche qui ne s'élève que 24 % sur le total est encore faible. Plus de 90 % du matériel de pêche étant déjà répartis chez les pêcheurs, il leur manque des produits.

Dans cette situation, la distribution du matériel de pêche est un facteur particulièrement important pour la promotion de la pêche artisanale du pays. Comme, dans la situation économique actuelle du pays, on ne peut pas espérer la participation du secteur privé (aucune mesure d'encouragement ou de faveur pour ce type de participation), est important le rôle que joue le gouvernement pour l'approvisionnement en ce matériel ainsi que l'entretien du système de fourniture. En tenant compte, dans le présent Projet, on sélectionnera, comme dans le projet précédent, le matériel de production halieutique dont les pêcheurs ont besoin et qui peut être fourni, ainsi que le matériel qui est nécessaire à l'aménagement et au renforcement du système d'appui aux activités de ces pêcheurs et pour lequel la Direction Générale de Développement peut assurer la gestion et l'entretien.

1-2 RESULTAT DE L'EXAMEN DU CONTENU DE LA REQUETE

Le matériel demandé est celui d'appui aux activités halieutiques des pêcheurs, destiné au développement de la pêche artisanale de différentes régions, et celui pour le renforcement des activités et de la gestion de la Direction Générale de Développement. L'examen a porté sur le matériel demandé dont les éléments sont énumérés au Paragraphe 1-2 du Chapitre 1.

La Guinée-Bissau considère l'industrie de la pêche comme industrie d'importance après l'agriculture et donne la première priorité au développement de la pêche artisanale. Sa politique de développement du secteur vise:

- . Augmentation de l'approvisionnement des populations en protéine d'origine animale
- . Augmentation de l'emploi
- . Augmentation de l'exportation

La Direction Générale de Développement, qui est chargée des activités de développement et de promotion du secteur de la pêche artisanale, a sept Délégations Régionales réparties sur le territoire national en plus du bureau principal à Bissau, et mène des activités de promotion de la pêche artisanale. A partir de 1991, le rôle de la Direction Générale de Développement a changé considérablement par suite de la privatisation des

industries; elle s'est retirée de ses anciennes activités commerciales en tant qu'entreprise nationale, à savoir, l'achat, l'entreposage, la distribution, la commercialisation, etc. des captures, pour prendre la forme d'une institution administrative. Elle élargit ainsi progressivement son champ d'action; élaboration et exécution de projets de promotion et de développement de la pêche artisanale (y compris l'aménagement des infrastructures) par des civils, soutien et formation de pêcheurs, diverses études, activités de statistiques et de gestion, etc. Actuellement, l'approvisionnement en matériel d'activités d'appui et son aménagement approprié sont les questions les plus importantes pour cette Direction Générale, qui ne saurait compter sur un fonds suffisant du gouvernement à cause de la détérioration de la situation financière de ce dernier.

Pour la promotion de la pêche artisanale du pays, le présent Projet a les objectifs directs suivants:

- (1) Approvisionnement en matériel d'appui au développement de la pêche artisanal
- (2) Formation de pêcheurs, introduction et vulgarisation de nouveaux engins et techniques de pêche
- (3) Amélioration de la fraîcheur et de la distribution des captures.

La requête pour ce projet consiste en trois éléments suivants:

- (1) Extension du matériel d'activités de la Direction Générale de Développement de la Pêche Artisanale
- (2) Approvisionnement en engins et matériel de pêche, divers moteurs hors-bord et leurs pièces de rechange à fournir et à vendre aux pêcheurs ainsi que leur vulgarisation
- (3) Mise en place d'installations de fabrication de glace au Centre de Pêche d'Uracane

Par suite de la vérification, il s'est révélé que les contenus (équipements et matériel) de ces trois éléments tiennent compte de l'état actuel du pays qui est actuellement en difficulté financière, de son programme de développement de la pêche et de la situation réelle de la pêche artisanale, et qu'ils sont indispensables pour maintenir et poursuivre la pêche artisanale au milieu des bouleversements rapides (démocratisation de la politique, libéralisation de l'économie, privatisation des industries) que connaît le pays depuis 1991 et, de plus, pour supporter la base de la pêche artisanale et la développer.

Il a été vérifié également que la Direction Générale de Développement, agence chargée de l'exécution du présent Projet, consacre ses efforts à l'introduction du régime d'autonomie financière dans les projets réalisés jusqu'ici par l'aide des pays étrangers en ce qui concerne le système d'exploitation, d'entretien et de gestion des installations et matériel mentionnés ci-dessus, ainsi qu'au renforcement de la formation et de l'organisation de ses ressources humaines. Il s'est révélé enfin qu'elle est bien capable de réaliser ces tâches.

D'après cet examen, il a été jugé pertinent d'exécuter le présent Projet dans le cadre de la coopération financière non-remboursable du gouvernement du Japon, puisque les effets, le caractère réaliste, la compétence du pays pour l'exécution, etc. ont été confirmés et que les effets du présent Projet sont en conformité avec l'intention du système de coopération financière non-remboursable du gouvernement du Japon. En conséquence, on examinera ci-après les grandes lignes du Projet et élaborera le plan de base en présumant l'octroi du don du gouvernement du Japon pour ce projet.

2 BUTS ET OBJETS DU PROJET

(1) Extension du matériel d'activités de la Direction Générale de Développement

Les activités et le rôle de la Direction Générale de Développement ont connu un changement considérable par suite de la privatisation des industries et son champ d'action s'est élargi progressivement. Or, l'approvisionnement en matériel d'activités d'appui ainsi que la mise en place appropriée et le renforcement de ce matériel sont des facteurs essentiels pour cette Direction Générale qui ne saurait compter sur un fonds suffisant du gouvernement à cause de la détérioration de la situation financière de ce dernier.

La fourniture du matériel d'appui demandé (bateau à usages multiples, véhicules, outillage, etc.) a pour objet d'apporter un appui suffisant, de dispenser une formation appropriée et de réaliser des études convenables aux endroits faisant l'objet du développement, répartis sur une grande étendue; toute la zone de l'Archipel des Bijagos dépendant de la voie maritime [(y compris, les Délégations Régionales de Bubaque, d'Uracane et de Bolama), la pêcherie s'étend sur un carré d'environ 100 km de côté, où 1.200 pêcheurs vivent dans environ 136 villages (points de débarquements) éparpillés dans quatre-vingt îles de différentes tailles et qui donne 20% des captures totales du pays], Cacheu et Biombo dans le Nord, éloignés de 100 km de la capitale par voie de terre, Cacine et Buba à 280 km dans le sud de la capitale et, de plus, les régions intérieures de Mansoa, Bafata, Farim, à 150 km de la capitale, etc.

(2) Fourniture des engins et matériel de pêche et des moteurs hors-bord et leur vulgarisation chez les pêcheurs

Jusqu'en 1991, la pêche artisanale était exploitée sous la gestion et le contrôle du gouvernement. Non seulement les engins et matériel de pêche, mais aussi le bois de chauffage pour le fumage, le carburant pour les bateaux de pêche, la glace, les installations d'entreposage de produits de la mer, les moyens de transport, etc. étaient tous fournis sous le contrôle du gouvernement.

Or, maintenant, le gouvernement se désengage progressivement de ce secteur. Il s'est déjà retiré des activités de production, d'achat, de distribution et de commercialisation. Cependant, il est difficile de privatiser le domaine distribution-commercialisation du matériel de pêche pour lequel on ne peut pas espérer la participation du secteur privé, et le domaine d'activités d'appui telles que la vente d'engins de pêche et de carburant, et la vente, le service d'entretien et de réparation de moteurs hors-bord pour les pêcheurs artisans locaux. Ces deux domaines sont ainsi encore obligés d'avoir recours à l'appui de la Direction Générale de Développement de la Pêche Artisanale.

La fourniture dudit matériel a pour objet de maintenir les activités minimales d'appui nécessaires pour supporter la base de la pêche artisanale et poursuivre voire développer cette dernière, de garantir les investissements pour les pêcheurs et les distributeurs, et d'augmenter le niveau des revenus des pêcheurs de façon à leur permettre d'acheter du nouveau matériel avec leurs propres fonds.

En même temps, ce matériel est indispensable pour l'indépendance des pêcheurs formés en ce sens qu'ils servent, d'une part, à former de jeunes pêcheurs, à augmenter ainsi le nombre de pêcheurs bissau-guinéens et, d'autre part, à freiner le chômage et la concentration des populations sur la région de la capitale et à avancer le développement régional.

Par ailleurs, les recettes de vente de ce matériel seront utilisées en tant que fonds de développement du secteur comme dans le projet précédent. Ce fonds aura de grands effets pour la promotion des activités de formation, de vulgarisation et d'étude pour la pêche artisanale, menées par la Direction Générale de Développement et servira à établir la base d'un système d'autonomie financière saine de cette dernière.

(3) Mise en place d'installations de fabrication de glace à l'île d'Uracane

La capacité globale des installations de fabrication de glace du pays est de 50 tonnes (capacité nominale) par jour. Cependant, celle des installations actuellement en fonctionnement n'est que de 35 tonnes. Parmi ces installations, celles qui peuvent être utilisées par les pêcheurs artisans se trouvent au Centre de Pêche de Bubaque (9 tonnes/jour) et au Centre de Pêche de Bolama (2,5 tonnes/jour). Dans la ville de Bissau, il existe trois installations de fabrication de glace privées, qui présentent au total une capacité de fabrication de 20 tonnes de glace par jour. Mais, elles sont toutes situées au centre de la ville, ce qui rend difficile le transport de glace jusqu'aux bateaux de pêche. De plus, l'utilisation de camions pour ce transport entraîne l'accroissement des frais et empêche ainsi l'utilisation de la glace de ces installations pour la pêche.

D'autre part, le débarquement annuel de captures de la région de Bolama, qui a pour pêcherie l'Archipel des Bijagos, est de 9.000 tonnes, et celui de la région de Biombo, qui comprend la capitale Bissau, est de 6.000 tonnes. Les captures moyennes journalières de ces deux régions sont calculés à 41 tonnes.

Le rapport entre la quantité de glace requise pour la pêche et le volume de captures est fixé normalement à 1 à 1. Or, à l'heure actuelle, la quantité de glace produite par les deux installations de Bubaque et de Bolama ne représente qu'environ 30% de la demande, ce qui provoque une pénurie chronique de glace pour les pêcheurs. Par ailleurs, le bateau qui relie régulièrement les îles de Bubaque et la capitale Bissau ne fait qu'un voyage par semaine. Il n'y a pas d'entreprises possédant d'autres moyens de transport ou d'installations efficaces. Avec la privatisation des industries, qui s'opère actuellement, augmente le nombre d'individus qui viennent acheter les produits de la pêche dans cette région et les transportent à la capitale Bissau. Ces individus s'occupant de la distribution manquent aussi constamment de glace.

Les installations de fabrication de glace du présent Projet, qui sont destinées à remédier à ce manque de glace dans la région et qui seront placées dans la Délégation Régionale d'Uracane, située au milieu de la pêcherie et aussi au milieu de la zone de distribution des captures, et constituant la plaque tournante de la pêche artisanale, ont pour objet d'augmenter la production halieutique de ce secteur, d'augmenter le rendement de la pêche, de maintenir la fraîcheur des captures et d'améliorer les circuits de distribution.

En outre, pour la Direction Générale de Développement qui doit établir un système d'autonomie financière pour chaque Délégation Régionale, les recettes de vente de glace, pour lesquelles on peut espérer une rentabilité élevée, joueront également un grand rôle dans

les activités de direction et de maintien des projets de chaque Délégation Régionale. Il a été ainsi vérifié que l'effet multiplicateur de ces recettes est indispensable au développement futur de la pêche artisanale de la région.

3 SYSTEME D'EXECUTION DU PROJET

Ministère de tutelle: Ministère des Pêches

Agence d'exécution: Direction Générale de Développement de la Pêche Artisanale

3-1 ORGANISATION ET PERSONNEL

(1) Organisation et personnel

L'agence chargée de l'exécution et du suivi du présent Projet est la Direction Générale de Développement de la Pêche Artisanale. Elle a sous son Directeur Général un Conseil de Coordination composé de 7 conseillers municipaux, trois Directions (Direction de la Gestion des Programmes et du Matériel, Direction de l'Administration et du Contrôle, et Direction de l'Aide et du Développement) et six Départements. En plus, pour assurer les activités de promotion et de soutien de la pêche artisanale dans chaque région, elle a actuellement 7 Délégations Générales; Bolama, Buba, Bubaque, Cacheu, Cacine, Uracane et Biombo. Le matériel fourni dans le cadre du présent Projet sera géré et entretenu sous le contrôle de la Direction de la Gestion des Programmes et du Matériel, placée sous la Direction Générale. Pour l'utilisation de ce matériel, chaque Direction ou Département et chaque chef de la Délégation Régionale formule la demande, qui sera soumise à l'autorisation du Directeur Général.

(2) Activités de la Direction Générale de Développement de la Pêche Artisanale

A partir de 1991, les activités de la Direction Générale de Développement ont changé considérablement, à savoir, le passage de l'entreprise nationale s'occupant des affaires telles que l'achat, l'entreposage, la distribution, la commercialisation des captures, etc. à une institution d'administration de la pêche. Elle élargit progressivement son champ d'action; élaboration et réalisation de plans de promotion et de développement de la pêche artisanale par les civils, activités d'appui et de formation de pêcheurs, activités de diverses études, de statistiques et de gestion, etc.

Actuellement, elle mène des activités conformément aux objectifs de développement fixés par le programme de développement du secteur de la pêche artisanale, mentionnés en

2.2-1 (1) de ce Chapitre, à travers ses Délégations Générales sous le contrôle des Directions et Départements indiqués ci-dessous.

Direction de la Gestion des Programmes et du Matériel

Département Comptable :

services comptable de la Direction Générale de Développement, recouvrement de la vente du matériel et la gestion de celui-ci

Département des Equipements :

gestion, fourniture et approvisionnement du matériel d'appui aux pêcheurs, gestion et exploitation du matériel pour la Direction Générale de Développement

Direction de l'Administration et du Contrôle

Département des Statistiques :

Collecte et analyse des documents statistiques dans le domaine de la pêche artisanale

Département du Contrôle :

Contrôle administratif des pêches, contrôle pour les activités des Délégations Régionales

Direction de l'Aide et du Développement

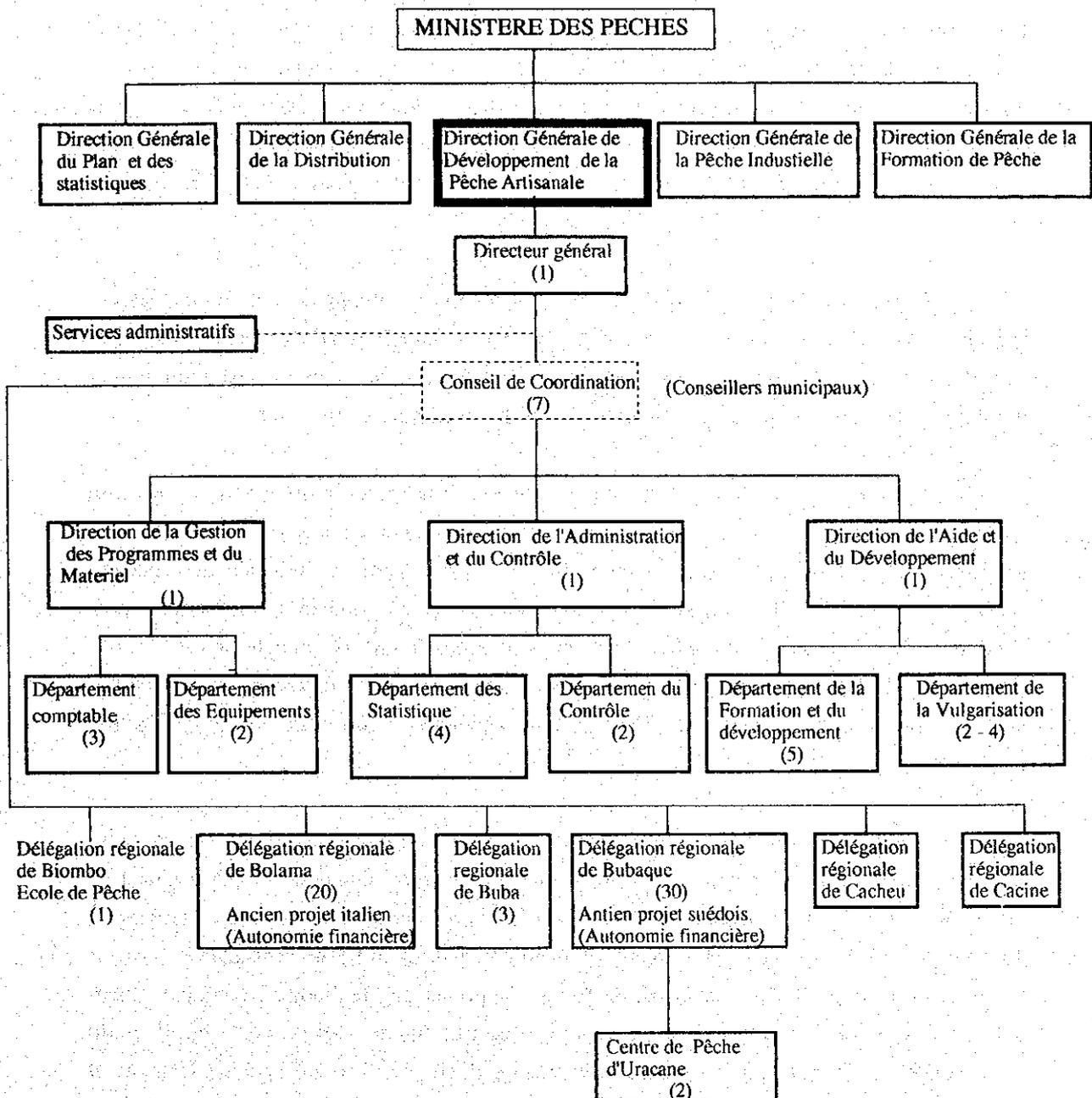
Département de la Formation et du Développement :

élaboration et mise en exécution des programmes pour la promotion et le développement de la pêche artisanale et pour la formation des pêcheurs

Département de la Vulgarisation :

activités publicitaires diverses, enquête sur la pêche artisanale, collecte des informations

ORGANIGRAMME DE LA DIRECTION GENERALE DE DEVELOPPEMENT DE LA PECHE ARTISANALE



Note) - Les chiffres entre parenthèses indiquent le nombre d'effectifs
 - Nombre d'effectifs permanents (85)
 - Experts suédois détachés (2)
 - Expert détaché de la JICA (1)

3-2 BUDGET

Comme le Tableau 4-1 l'indique, le budget des activités de la Direction Générale de Développement était assuré jusqu'ici par les crédits du gouvernement et les fonds d'aide fournis par différents pays étrangers. Cependant, les crédits annuels fournis par le gouvernement sont limités au frais de personnel de la Direction Générale et aux frais d'entretien de ses installations minimum nécessaires. Ainsi, ce sont les fonds d'aide qui fournissaient aux frais d'activités proprement dites, aux frais d'aménagement d'installations, etc.

Or, le Centre de Pêche de Bubaque et celui de Bolama, auxquels sont aménagées des installations d'infrastructure y compris les installations de fabrication de glace, se charge des frais d'administration et de gestion y compris les frais de personne sous un système complet d'autonomie financière. (Voir les Tableaux 4-2 et 4-3 ainsi que la Fig. 4-1.)

D'autre part, comme le gouvernement suédois se propose de mettre fin en fin juin 1995 à son aide qu'il poursuit depuis 1977 pour notamment le projet de la Délégation Régionale de Bolama, la Direction Générale de Développement demande actuellement l'augmentation des crédits affectés par le gouvernement bissau-guinéen et, en même temps, réévalue l'état d'autonomie financière (revenus d'exploitation) de chaque projet réalisé jusqu'ici, et étudie la réorganisation et la révision des frais d'exploitation et du budget des activités pour la mise en oeuvre de l'autonomie financière au niveau de chaque Délégation Régionale.

Après la réalisation de ladite révision, les activités administratives du Département des Statistiques, du Département de la Formation et du Développement et du Département de la Vulgarisation de la Direction Générale seront financées par les crédits du gouvernement, tandis que les frais des activités d'appui au développement de la pêche artisanale basées sur le projet de chaque Délégation Générale seront supportés par le budget (recettes) global d'autonomie financière, qui prend en compte les recettes augmentées de vente de glace du Centre de Pêche de Bubaque, les recettes de vente de glace du Centre de Pêche d'Uracane et le Fonds de Développement de la Pêche Artisanale.

En ce qui concerne le système d'exploitation, d'entretien et de gestion à mettre en place dans l'avenir pour les Centres de Pêche Régionaux, la Direction Générale de Développement planifie, parallèlement à ladite révision du budget, l'introduction du système d'autonomie financière et la séparation progressive des organismes gouvernementaux. Elle projette ainsi d'alléger les charges du pays, de créer une communauté de pêche et d'établir une forme d'exploitation des centres de pêche régionaux par une organisation d'exploitation

de la pêche, basée sur la participation et la responsabilité des pêcheurs eux-mêmes, et ce à travers l'établissement d'un système d'exploitation et de gestion sous autonomie financière des Délégations Générales par site de projet sous le contrôle et la direction de la Direction Générale et le transfert du système d'exploitation et de gestion des centres de pêche régionaux aux pêcheurs locaux (régime de coopérative). (Voir le Tableau 4-4).

Tableau 4-1 Budget de la Direction Générale du Développement de la Pêche Artisanale et Référence à l'aide suédoise (1993 et 1994)

Rubriques	Détail	1993	1994	Unité (Fr.F) 1994 (%)
Budget du gouvernement	Frais de personnel	75.688,08	87.757,00	
Budget du gouvernement	Frais d'entretien des installations	34.095,69	50.535,00	
		109.783,77	138.292,00	5,24%
Aide suédoise				
DAD *1		5.768.500,00	2.098.050,00	79,49%
DAC *2		208.500,00	166.800,00	6,32%
DGPM *3		1.786.150,00	236.300,00	8,95%
Total de l'aide suédoise		7.763.150,00	2.501.150,00	94,76%
Budget total (Fr.F)		7.872.933,77	2.639.422,00	100,00%
	(PG)	22.831.507.933,00	7.654.381.800,00	
	(US\$)	1.812.024,44	607.490,62	
	(¥)	181.202.444	60.749.062	

*1 Direction de l'Aide et du Développement

*2 Direction de l'Administration et du Contrôle

*3 Direction de la Gestion des Programmes et du Matériel

(Taux de change) : 1PG=Fr.F 2.900, 1PG=US\$12.600, 1US\$=¥100

Tableau 4-2 Recettes et Dépenses Délégation de Bubaque (jan.1992 - sep. 1994)
unité : PG

	Recettes	Dépenses	Résultats	En Yen japonais
1992	595.664.611	559.011.908	36.652.703	290.894
1993	769.612.030	791.979.004	-22.366.974	-177.516
1994 (jan.-sep.)	982.612.750	933.921.278	48.691.472	386.440
Cumul 1992-1994	2.347.889.391	2.284.912.190	62.977.201	499.819
Moyenne de 33 mois	71.148.163	69.239.763	1.908.400	15.146

Tableau 4-3 Référence à la vente de glace Délégation de Bubaque

année/	Recettes PG	Montant de la vente de glace PG	Taux de vente de glace (%)	Volume de la vente de glace Kg/mois
1992	595.664.611	392.646.375	66%	1.121.847
1993	769.612.030	548.955.500	71%	1.097.911
1994 (jan.- sep.)	982.612.750	614.785.000	63%	1.229.570
Total (33 mois)	2.347.889.391	1.556.386.875	66%	4.446.820
Moyenne mensuelle	71.148.163	47.163.239	66%	134.752

(Note : en 1992 : glace=350PG/Kg, à partir de 1993 : glace 500PG/Kg)

Figure 4-1 Evolution de la vente de glace à Bubaque (jan.1992 - sep.1994 : 33 mois)

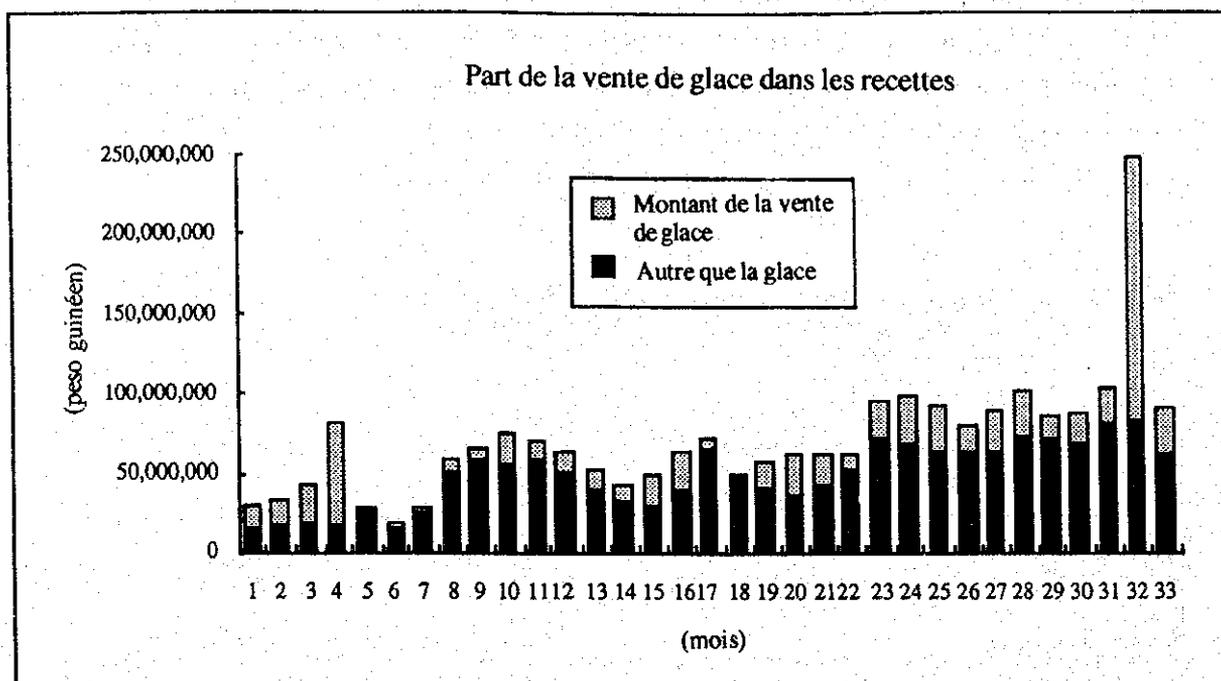


Tableau 4-4 Recettes et dépenses du fonds du projet (par délégation)

rubriques	année	1995 (prévisions)	1996 (prévisions)	1997 (prévisions)	1998 (prévisions)
RECETTES		2.359.894.133	3.294.294.133	2.252.874.133	2.252.874.133
Glace (Délégation de Bubaque)		1.311.541.333	1.311.541.333	1.311.541.333	1.311.541.333
Glace (Délégation de Bolama)		6.932.800	6.932.800	6.932.800	6.932.800
Glace (Délégation d'Uracane)			934.400.000	934.400.000	934.400.000
Autres services (±0)					
(Fonds de développement de la pêche artisanale)		1.041.420.000	1.041.420.000		
DEPENCES		1.868.066.133	2.315.062.907	2.315.062.907	2.315.062.907
Programme de promotion de la motorisation des pirogues (Vulgarisation technique d'entretien des moteurs hors-bord)		75.000.000	75.000.000	75.000.000	75.000.000
Programme de promotion et vulgarisation des engins et techniques de pêche (Formation)		75.000.000	75.000.000	75.000.000	75.000.000
Programme d'approvisionnement, de gestion et de vulgarisation du matériel (Achat de pièces de rechange et distribution)		891.420.000	891.420.000	891.420.000	891.420.000
Fabrication de glace (Délégation de Bubaque)		819.713.333	819.713.333	819.713.333	819.713.333
Fabrication de glace (Délégation de Bolama)		6.932.800	6.932.800	6.932.800	6.932.800
Fabrication de glace (Délégation d'Uracane)			446.996.774	446.996.774	446.996.774
Report de l'année précédente (considéré comme recettes)			491.828.000	1.471.059.226	1.408.870.452
Résultats		491.828.000	1.471.059.226	1.408.870.452	1.346.681.678

3-3 PLAN D'ENTRETIEN ET DE GESTION

Il a été vérifié que, en cas d'introduction du matériel demandé dans le cadre du Présent Projet, l'entretien et la gestion de ce dernier seront assurés par l'organisation et le personnel mentionnés ci-dessous:

(1) Matériel d'aménagement du réseau de service de la Direction Générale de Développement de la Pêche Artisanale

- 1) Bateau à usages multiples 1 unité
Longueur hors-tout: 10 m, avec moteur in-bord (inclinable)

Le champ d'action de ce bateau recouvre toute la zone de l'Archipel des Bijagos, à savoir, Bolama, Bubaque, Uracane, y compris l'île d'Uno pour laquelle un développement futur est prévu. Il sera utilisé dans ces régions pour les activités d'appui à la pêche ainsi qu'aux activités de recherche, de formation et de gestion sous le contrôle et la direction du Département des Equipements du bureau principal de la Direction Générale à Bissau.

La Direction Générale emploie en permanence trois personnes habilitées à piloter le bateau (capitaines), qui sont toutes affectés à Bubaque. Ainsi, en cas d'introduction de ce bateau, son service sera assuré régulièrement par roulement des ces trois capitaines.

- 2) Véhicule tout-terrain 4 x 4 1 unité

Ce véhicule sera affecté au bureau principal de la Direction Générale et aura pour objet de compléter le parc de véhicules fourni par le projet précédent et sera utilisé pour renforcer les activités de diverses études, de formation, de vulgarisation, de réglementation et de contrôle des pêcheurs.

Avec l'introduction de ce véhicule, 4 véhicules au total seront disponibles, trois véhicules ayant été déjà fournis par le projet précédent. Or, l'affectation de ces véhicules et les activités principales pour lesquelles ils seront utilisés sont prévues de la manière suivante:

(1) Un véhicule pour le Directeur Général:

Activités de délibération et de communication avec le Ministère des Pêches, les autorités concernées, etc.

(2) Un véhicule pour la Direction de la Gestion des Programmes et du matériel

Activités de gestion du matériel et activités d'entretien et de gestion des installations des Délégations Régionales

(3) Un véhicule pour la Direction de l'Administration et du Contrôle

Activités de recueil de données statistiques de la pêche, activités de divers contrôles

(4) Un véhicule pour la Direction de l'Aide et du Développement

Activités de formation technique au réglage de moteurs hors-bord, activités de diverses informations et de vulgarisation

3) Pick-up 4 x 4 2 unités

Ces deux véhicules seront affectés respectivement à la Délégation Régionale de Cacheu ayant la compétence sur la région nord-ouest et à la Délégation Régionale de Cacine ayant la compétence sur la région sud-est. (Celui fourni par le projet précédent est laissé affecté au bureau principal de la Direction Générale.)

Ces véhicules sont destinés principalement à servir au renforcement de la fonctionnalité et de la mobilité dans l'administration de la pêche, les activités d'appui à la pêche, d'étude, de communication, etc., l'un, basé à la Délégation Régionale de Cacheu et opérant dans les régions de Biombo, de Farim et de Mansoa dans le Nord-Ouest, et l'autre, basé à Cacine et opérant dans les régions de Catio, Buba, Bafata dans le Sud-Est.

En affectant ainsi quatre camionnettes 4 x 4 et un pick-up 4 x 4 au bureau principal de la Direction Générale, deux pick-up à la région nord et à la région sud, et un bateau à usages multiples à Bolama (y compris l'Archipel des Bijagos), il sera possible de renforcer d'une manière efficace et plus minutieuse le système d'activités des régions visées par le projet de la Direction Générale, qui sont réparties sur le territoire national.

4) Camion 4 x 4, 4 tonnes 1 unité

Ce camion sera affecté à la Direction Générale de Bissau et recouvrira notamment la Délégation Régionale de Cacheu dans le Nord, celle de Buba dans le Centre et celle de Bubaque dans le Sud ainsi que les régions intérieures de Bafata et Farim. Il transportera à l'aller le matériel lourd et volumineux destiné aux activités d'appui à la pêche de chaque Délégation Régionale et, au retour, entreprend ponctuellement le transport des captures de chaque région, les revenus provenant de ce transport étant assignés au fonds d'activités de la Direction Générale. Ces activités de transport sont destinées à dynamiser l'industrie régionale de la pêche en apportant un appui aux pêcheurs, étant toutefois limitées en principe de façon à ne pas entrer en concurrence avec le secteur privé. Puisque le camion 8 tonnes (équipé d'une grue hydraulique de 3 tonnes), fourni par le projet précédent est adapté au transport de matériel ou de captures d'un volume plus important, cette fois-ci, on a fixé la charge à 4 tonnes en accordant l'importance à la mobilité et à l'économie. Le camion 8 tonnes et le camion 4 tonnes auront ainsi des domaines d'utilisation différents et seront exploités selon un programme d'utilisation efficace.

Actuellement, la Direction Générale emploie en permanence trois chauffeurs. Par ailleurs, les agents du bureau principal et des Délégations Régionales sont capables de conduire le véhicule. Ainsi, il sera possible d'exploiter les camions d'une façon souple selon la nécessité.

5) Autres équipements

Bateaux utilitaires en FRP, avec moteur hors-bord 4 unités

Les bateaux utilitaires fournis par le projet précédent sont des bateaux du type japonais, à fond plat, ayant une longueur hors-tout de 7 m. Ils ne peuvent donc pas naviguer sur une longue distance ni au large exposé au risque de tempête. Actuellement, ces bateaux sont équipés d'un moteur hors-bord diesel de 27 chevaux ou d'un moteur à essence de 25 chevaux et sont affectés chacun aux Délégations Régionales (Centres de Pêche) de Bubaque, d'Uracane, de Bolama et de Cacine.

(2) Matériel d'appui et de formation de pêcheurs

Ce sera le Département des Equipements de la Direction Générale qui s'occupera de la gestion de l'inventaire du matériel d'appui et de formation de pêcheurs, tel que les moteurs hors-bord destinés à la motorisation des bateaux de pêche et les engins et équipements de pêche, etc. Ce matériel sera stocké dans le magasin de matériel de la Direction Générale, et

fourni et distribué sur demande de chaque Délégation Régionale (besoin pour la formation à la pêche et commandes des pêcheurs) sans fixer de quota par région.

Le modèle coupé de moteur hors-bord sera utilisé par le personnel de Département Formation de la Direction Générale. L'outillage de réparation sera fourni aux ateliers d'entretien de Bissau, de Bubaque, de Bolama et de Cacheu pour être utilisés et gérés par les techniciens de chaque Délégation Régionale.

Les cinq bateaux de formation de pêcheurs seront livrés aux Délégations Régionales de Biombo, de Bubaque, de Bolama, d'Uracane et de Cacine, et seront utilisés pour la formation pratique notamment de jeunes pêcheurs par le maître de pêche (formateur halieutique) de chaque Délégation Régionale.

(3) Installations de fabrication de glace pour le Centre de Pêche d'Uracane

Pour le moment, l'entretien et la gestion du Centre de Pêche d'Uracane seront assurés par le personnel actuel de Bubaque sous le contrôle de la Délégation Régionale de projet de Bubaque. Trois techniciens locaux formés par un projet suédois s'occuperont de l'entretien et de la gestion techniques. En conséquence, l'augmentation du personnel, l'embauche ou la formation de techniciens ne sera pas nécessaire sur ce plan.

(4) Frais d'exploitation

Le programme d'exécution et d'exploitation élaboré par la Direction Générale de Développement de la Pêche Artisanale pour le présent Projet tient compte du passage progressif de l'ensemble de cette Direction vers un système d'autonomie financière. Comme il a été dit plus haut, les activités administratives du bureau principal de la Direction Générale seront financées par le budget du gouvernement, tandis que les Délégations Régionales fonctionneront avec le budget global (recettes) d'autonomie financière ayant comme source de revenus les recettes de vente de glace, le Fonds de Développement de la Pêche Artisanale, etc.

Par ailleurs, les frais d'exploitation requis pour le matériel introduit par le projet précédent et par suite de la réalisation du présent projet sont estimés, d'après le calcul estimatif des frais d'exploitation dans le Tableau 4-5, à 187.707.520 PG/an. Or, en ce qui concerne le budget du Projet, une somme de 1.041.420.000 PG sera obtenue comme indiqué dans le Tableau 4-4 grâce à:

(1) Programme de promotion de la motorisation des pirogues

(2) Programme de promotion et de vulgarisation des engins et techniques de pêche

(3) Programme d'approvisionnement, de gestion et de vulgarisation du matériel, etc.

Ainsi, le budget est jugé suffisant pour couvrir ces frais.

Tableau 4-5 Estimation du frais d'exploitation

1. Véhicule		[1] Camionnette (3)+1=4	[2] Pick-up 4x4 (2)+1=3	[3] Camion 8 t (-1)	[4] Camion 4 t 1
(1) Distance moyenne par parcours/véhicule	km(aller-retour)	316	316	316	316
(2) Taux de consommation du carburant	litre/km	9	12	5	7
(3) Consommation moyenne du carburant par parcours /véhicule	litre	35,1	26,3	63,2	45,1
(4) Nbr. moyen de parcours par mois	nbr. de parcours	3	4	2	4
(5) Distance annuelle parcourue /véhicule	km	11.376	15.168	7.584	15.168
(6) Consommation annuelle du carburant /véhicule	litre	1.264	1.264	1.517	2.167
(7) Prix de gasoil	PG/litre	4.900	4.900	4.900	4.900
(8) Frais annuel du carburant	PG	24.774.400	18.580.800	7.432.320	10.617.600
	US\$	1.966	1.475	590	843
	¥ japonais	196.622	147.467	58.987	84.267

	PG	En US\$	En ¥japonais
[A] : Frais annuel du carburant pour les véhicules			
[1]+[2]+[3]+[4]=	61.405.120	4.873	487.342

Note) Les chiffres entre parenthèses indiquant le nombre de véhicules signifient ce qui a été fournie lors du projet précédent.

(1) La distance moyenne par parcours a été calculée à partir de la moyenne (316 km) des trois parcours soit de 180 km (aller-retour entre Bissau et Cacheu), de 240 km (celui entre Bissau et Farim) et de 530 km (celui entre Bissau et Cacine).

1. Bateaux		[1] Bateau à usages multiples en FRP	[2] Bateau utilitaire	*[3] Bateau à usages multiples existant
	unité/nbr. de bateaux	1	(4)	(1)
(1) Temps moyen par marée /bateau	heure	7	5	7
(2) Taux de consommation du carburant	litre/km	13	5	28
(3) Consommation moyenne du carburant par marée /bateau	litre	91	25	196
(4) Nbr. moyen de marées par mois	nbr. de marées	4	10	4
(5) Temps annuel /bateau	heure	336	600	336
(6) Consommation annuelle du carburant /bateau	litre	4.368	3.000	9.408
(7) Prix de gasoil	PG/litre	4.900	4.900	4.900
(8) Frais annuel du carburant	PG	21.403.200	58.800.000	46.099.200
	US\$	1.699	4.667	3.659
	¥ japonais	169.867	4.66.667	365.867

	PG	En US\$	En ¥japonais
[B] : Frais annuel du carburant pour les bateaux			
[1]+[2]+[3]+[4]=	126.302.400	10.024	1.002.400

Frais annuel du carburant pour les véhicules et les bateaux	PG	En US\$	En ¥japonais
[A] + [B] =	187.707.520	14.897	1.489.742

Note) Les bateaux de service [2] ont été fournis lors du projet précédent.
Frais annuels du carburant (8) = (6) x (7) x nbr. de véhicules (bateaux)
Taux de change : 1PG = 12.600 US\$
1US\$ = ¥100

4. CONCEPT DE BASE

4-1 ORIENTATION DU PLAN

Pour le concept de base du matériel, on tiendra suffisamment compte de la situation actuelle des régions visées par le Projet dans la Guinée-Bissau et, en même temps, se basera sur les principes mentionnés ci-dessous afin de pouvoir concevoir le matériel optimal en ce qui concerne la composition et le dimensionnement dans les limites de la coopération financière non-remboursable du gouvernement du Japon.

(1) Matériel d'activités d'appui de la Direction Générale de Développement

- 1) Examiner la composition et la quantité de façon à ce qu'elles soient adaptées à l'usage, au champ d'activités, etc.

- 2) Lors du choix des modèles, on sélectionnera ceux qui sont solides et d'une construction simple, et établira un plan permettant l'allègement des frais d'exploitation de la Direction Générale et évitant la surcharge du personnel pour l'entretien et la gestion
- (2) Matériel de production halieutique, utilisé directement par les pêcheurs
- 1) Tenir compte des résultats de l'étude en ce qui concerne les espèces de poisson ciblées, les techniques de pêche, les conditions naturelles des pêcheries, etc., ainsi que de la demande de chaque élément du matériel, de la forme halieutique et des techniques traditionnelles de pêche des pêcheurs locaux, etc.
 - 2) Dans la détermination de la composition et de la quantité du matériel du présent projet, avoir égard à la situation d'utilisation du matériel fourni par le projet précédent.
- 3) Installations de fabrication de glace pour la Délégation Régionale d'Uracane
- 1) Vu circonstance spéciale de cette île isolée, donner l'importance à la simplicité dans la construction des installations et la méthode d'installation et à la sûreté pour la livraison, les travaux d'installation. Etudier les possibilités de réduction de la durée des travaux.
 - 2) Chercher à assurer la durabilité des installations après la livraison et à alléger les charges en ce qui concerne les frais d'entretien et de gestion.
 - 3) Pour le choix et la composition des équipements, donner la priorité aux équipements de fabrication européenne, qui sont déjà introduits au pays par d'autres projets et avec lesquels les techniciens locaux sont familiarisés. Chercher à préparer les notices d'emploi et les listes des pièces de rechange d'une façon la plus complète possible et à prévoir en même temps la facilité d'approvisionnement en pièces après la livraison et à alléger les charges des techniciens pour l'exploitation et l'entretien.
 - 4) Prendre soin de ne pas provoquer de mauvaise influence sur l'environnement pendant et après les travaux d'installation.

4-2 EXAMEN DES CONDITIONS DU PLAN

L'objet direct du présent Projet étant la fourniture du matériel mentionné ci-dessus, il n'y a pas de conditions particulières (conditions naturelles et socio-économiques, lois et règlements applicables, critères de conception, etc.) à prendre en considération dans la conception. On examinera ci-après les conditions de conception de chaque équipement:

4-3 CONCEPT DE BASE

(1) Principe de la conception et de renforcement du matériel.

1) Matériel destiné à la Direction de Développement de la Pêches Artisanale

a) Véhicules

Tout-terrain 4 x 4

1 unité

Ce véhicule tout-terrain qui sera affecté au siège de la Direction Générale de Développement pour compléter les véhicules fournis dans le cadre du projet précédent aura pour objet de renforcer les différentes activités de formation, de vulgarisation et de contrôle et surveiller les pêcheurs et de prospections. Il sera du type tout-terrain à 4 forces motrices afin de pouvoir rouler sur les routes non pavées qui sont difficiles à circuler durant la saison des pluies, et sa partie châssis sera revêtue de la peinture anti-corrosive de la qualité supérieure au standard.

Le modèle sera choisi parmi les modèles fournis dans le cadre du projet précédent, d'un des fabricants possédant le concessionnaire en Guinée-Bissau, compte tenu de la facilité de manoeuvre et de l'interchangeabilité des pièces de rechange.

Camion Pick-up 4 x 4

2 unités

Ces camions Pick-up auront en principe 2 zones d'activités. Donc l'un d'eux sera destiné à la zone nord/ouest composée de Cacheu, Biombo, Farim, Mansoa, et l'autre à la zone est/sud composée de Cacine, Catio, Buba, Bafata, pour assurer les activités d'administration de pêche, d'assistance de pêche et de communication dans chaque zone. Initialement les camions seront affectés au siège de Bissau, et dans le futur ils seront affectés respectivement aux Délégations Régionales de Cacheu et de Cacine afin de renforcer les activités et les fonctions de ces bureaux régionaux. La fourniture du véhicule tout-terrain 4x4 au siège, des camions Pick-up aux Délégations Régionales de nord et de sud, et du

bateau à usages multiples à Bolama (l'archipel des Bijagos compris) permettra de renforcer et améliorer les moyens d'activités dans les zones faisant l'objet des activités de développement de la Direction Générales de Développement qui sont dispersées dans tout le pays.

Leurs spécifications et modèles seront équivalants à ceux du véhicule tout-terrain susmentionné.

Camion 4x4, 4 tonnes

1 unité

Ce camion sera affecté à la Direction Générale de Développement de Bissau, pour couvrir en particulier la Délégation Régionale de Cacheu dans le nord, la Délégation Régionale de Buba dans la région centrale, la Délégation Régionale de Bukeba dans le sud, et les zones de Bafata et de Farim dans la région intérieure. Lors d'aller, il assurera le transport routier de matériels lourds et encombrants, et lors de retour il assurera le transport des captures de différentes régions selon les cas. La recette provenant dudit transport des captures constituera une partie des ressources financières des activités de ladite Direction. Cette activité de transport sera menée pour assister aux pêcheurs sans qu'elle ne fasse concurrence aux sociétés de transport privées, afin de promouvoir la pêche dans les différentes régions. Le camion de 8 t (équipé d'une grue hydraulique de 3 t) fourni dans le cadre du projet précédent étant approprié au transport des matériels et des poissons de quantité plus importante, le camion à fournir dans le cadre du présent projet aura une charge utile de 4 tonnes, pour que ces deux camions puissent partager les tâches selon leurs caractéristiques, sur la base d'un planning d'utilisation efficient. En outre, il sera du type à 4 forces motrices compte tenu des mauvaises conditions de routes pendant la saison des pluies.

b) Bateau à usages multiples en FRP

1 unité

Ce bateau aura pour zone d'activité toute la zone de l'archipel des Bijagos, notamment Bolama, Bubaque, Uracane ainsi qu'Uno faisant l'objet d'un examen pour le développement dans le futur, et il assurera les activités d'appuis de la pêche, de prospections, de formation, et de gestion et contrôle.

Un petit bateau du type hydroglisseur stable, de bonne mobilité, et endurant sera choisi, tout en accordant une priorité au rôle de transporteur de petit nombre de personnes et matériel plutôt qu'une grande capacité de transport.

Quant aux caractéristiques principales, la vitesse sera de 15 noeuds, la vitesse avec laquelle on peut naviguer entre Bubaque et Bissau (environ 80 km : 43 milles marins) en

pleine charge en 3 heures, en considération de la zone de navigation où les entrées aux et les sorties des ports sont restreintes par la différence importante entre le flux et le reflux et la vitesse élevée de courant de marée.

La capacité maximale sera de 10 personnes (les gilets de sauvetage et un canot de sauvetage pour 10 personnes), compte tenu de l'embarquement éventuel de l'équipage, du personnel de la Direction Générale, et de différentes personnes chargées de prospections en même temps. Par ailleurs, il sera équipé d'un radar, d'un sonar bathymétrique, d'un projecteur, et d'un équipement radio SSB pour qu'il puisse naviguer en toute sécurité durant la nuit et même durant le mauvais temps. Un moteur à Diesel qui est hautement performant du point de vue taux de combustion, consommation de combustible et durabilité, ayant une puissance de sortie d'ordre de 130 cv. afin de pouvoir atteindre la vitesse spécifiée ci-dessus, du type in-bord, propulsion hors-bord (avec fonction de basculement) afin qu'il puisse être accosté ou amarré même dans la mer de haut-fond d'une différence entre flux et reflux de 3 à 4 m.

c) Bateau de formation 5 unités

Ces 5 bateaux de formation ont pour objet de disperser la formation aux 50 groupes de pêcheurs, soit 200 jeunes pêcheurs environ durant une période de 5 ans.

Pêcheurs à former : $4 \text{ pêcheurs/groupe} \times 2 \text{ groupes/an/bateau} \times 5 \text{ bateaux} = 40$
pêcheurs (10 groupes)/an
 $40 \text{ pêcheurs} \times 5 \text{ ans} = 200 \text{ pêcheurs}$

Ces bateaux de formation sont destinés à former les pêcheurs sur la base de l'autonomie financière. Par conséquent, une partie de recette en provenance de captures sera mise en réserve pour constituer le fonds pour la construction de pirogues en bois lors de l'indépendance de pêcheurs formés. Le fonds provenant d'une partie de la recette en provenance de captures ainsi mis en réserve pour la construction de pirogues permet de construire 2 pirogues par an, ce qui fait 50 pirogues en bois en 5 ans avec 5 bateaux de formation.

En outre, telle construction planifiée de pirogues peut assurer un travail stable pour les constructeurs de pirogues et contribuer également à la formation de jeunes constructeurs de bateaux.

Ces bateaux seront affectés aux zones de Biombo, Bubaque, Uraçane, et Cacine, et dans les Délégations Régionales respectives de ces zones un animateur de pêche appelé

maître de pêche est préposé pour disperser la formation en pratique. Un plan de formation sur la base de l'autonomie financière complète animée non par le personnel de la Direction Générale de Développement mais par des animateurs choisis parmi les pêcheurs complétants, sous la tutelle de ladite Direction Générale est envisagée dans le futur.

Eu égard à telles situations, les caractéristiques principales de ces bateaux ont été déterminées comme suit compte tenu de la stabilité et de la durabilité, ainsi que de l'effet de formation et de la vente des captures :

Matériau	: FRP
Longueur hors-tout	: 10 m environ
Charge utile maximale	: 2,400 kg (compte tenu des poids de glaces, de captures, d'engin de pêche, de personnes à bord.)
Vitesse	: 11 à 12 noeuds en pleine charge afin de pouvoir naviguer une distance de 45 milles marins environ entre la zone de pêche ou Bubaque et la capitale Bissau en 4 heures.

La puissance de sortie du moteur principal est déterminée à 75 cv. environ en fonction de la vitesse indiquée ci-dessus, et l'arbre d'hélice de propulsion sera du type muni d'un mécanisme de basculement en tenant compte de l'amarrage dans la zone où la différence entre flux et reflux est importante et de la mer où les bancs de sable sont nombreux.

d) **Modèle découpé du moteur hors-bord Diesel**

Ce matériel pédagogique sera utilisé par le personnel technique de la Direction Générale de Développement pour former les pêcheurs et les techniciens du secteur privé sur le moteur hors-bord à Diesel. En principe il sera affecté au siège de ladite Direction Générale à Bissau où des cours seront organisés pour des stagiaires en provenance de différentes régions, mais les cours seront organisés également dans les Délégations Régionales si besoin est pour développer les activités d'encadrement.

Il s'agira d'un modèle du moteur réel du modèle de 27 cv. qui a été fourni lors du projet précédent, et qui sera également fourni en plus grande quantité dans le cadre du présent projet, capable de montrer les différents mécanismes et mouvements, pour que les pêcheurs qui ne sont pas familiers aux manuels opératoires et aux plans d'explication puissent apprendre facilement.

e) **Outillage de réparation**

Ces outils de réparation sont destinés à renforcer la compétence en matière de la maintenance et de la réparation des moteurs de bateaux de pêche et des différentes installations de chaque Délégation Régionale, ils seront donc affectés à 4 ateliers de réparation, à savoir, de Bissau, de Bubaque, de Bolama, et de Cacheu.

Ils seront constitués en particulier des outils spéciaux nécessaires à la réparation et à la maintenance des moteurs hors-bord à essence et à Diesel, et ceux pour la maintenance des différentes installations telles que véhicules, groupes électrogènes, fabrique de glace, etc. de différentes Délégations Régionales.

f) **Instruments de navigation**

Ces instruments seront mis en place sur le petit bateau à usages multiples (nom de bateau : Shindbad) fourni par le don du gouvernement suédois et basé actuellement à Bubaque. Ce bateau polyvalent construit en 1987, d'une capacité nominale de 8 personnes a été acheté il y a 3 ans, mais il n'est pas équipé de radar ni de sonar bathymétrique comme instruments de navigation, qui sont indispensables pour pouvoir naviguer en sécurité dans la zone concernée où il existe de nombreux hauts-fonds, et la vitesse de courant de marée est élevée.

Comme caractéristiques, il s'agira de modèles compacts destinés aux petits bateaux pour les deux instruments, alimentés par des batteries. La portée maximale du radar sera de 16 milles marins et la profondeur maximale de mesure du sonar bathymétrique sera de 1160 m. En outre, ils seront du même type que ceux prévus pour le bateau à usages multiples susmentionné, compte tenu de l'interchangeabilité des pièces de rechange, etc.

2) **Fourniture du matériel de production de pêche aux pêcheurs**

a) **Engin de pêche**

Ce matériel sera stocké dans le magasin de stockage situé au siège de la Direction Générale à Bissau, sous la gestion de stock de la section de contrôle des matériels, et sera fourni ou vendu à la demande de chaque Délégation Régionale (dans le cadre du planning de formation des pêcheurs et suivant les commandes passées par les pêcheurs).

L'engin de pêche sera utilisé en priorité pour le bateau de formation des pêcheurs (FRP) et pour l'indépendance des pêcheurs formés, et le reste sera vendu à d'autres

pêcheurs. Une importance particulière est accordée à l'indépendance des pêcheurs par le fait qu'auparavant, la plupart des pêcheurs ayant été formés dans le cadre du projet de Bolama, n'ayant pas pu se procurer de nouveaux pirogues, moteurs hors-bord, engin de pêche, etc. après la formation, étaient obligés de rentrer à la campagne pour faire de l'agriculture, à cause de l'absence de perspectives pour gagner leur vie.

La pêche artisanale de Guinée-Bissau peut être divisée en 4 zones, à savoir, la zone de Cacheu au nord, la zone centrale de Bissau et Bolama (l'archipel des Bijagos compris), la zone de Tombali (Cacine) au sud, et la zone intérieure d'Oio, dans chacune desquelles l'espèce de poissons pêchés, le type d'engin de pêche et la méthode de pêche sont différents. Il est donc essentiel de choisir les types d'engin de pêche compte tenu de ces particularités et du besoin de chaque zone.

La quantité de l'engin de pêche sera déterminée en fonction du nombre de pêcheurs bénéficiaires équivalent à celui du projet précédent, correspondant à environ 30 % de pêcheurs par méthode de pêche (200 pêcheurs formés sur le bateau de formation compris).

Filet de pêche	: au total 150 pièces de filets maillants 2 pièces/équipe, 750 équipes x 2 personnes/équipe + 1500 personnes
Hameçon	: au total 55 cartons x 10 boîtiers x 100 pièces/boîtier = 155,000 pièces 100 pièces/équipe, 1550 équipes x 2 personnes/équipe + 3100 personnes
Fil de pêche	: au total (100 m x 10 rouleaux x 50 touffes + 100 m x 5 rouleaux x 20 touffes = 135,000 m, 135,000 m/(100 m/personne) = 1350 personnes

Le paiement des matériels fournis lors de l'indépendance des pêcheurs formés se fera par versements échelonnés mensuels, qui seront mis en réserve comme auparavant pour l'achat des matériels dans le futur.

Quant à la recette des pêcheurs formés et d'autres pêcheurs, selon la prospection menée auprès des pêcheurs indépendants, et celle des marchands de marée et distributeurs possédant de grandes pirogues, on peut estimer une moyenne par mois (bien qu'elle varie par saison) de PG14.500.000 (environ 115.000 yens) pour les premiers et une moyenne par mois de PG23.344.500 à 32.084.000 (environ 170.000 à 240.000 yens) pour les derniers. De même, d'après le rapport de l'étude économique menée par F.A.O. en 1992, la plupart des unités de pêche réalisent de bénéfices, et leurs bénéfices nets correspondent à plus de 50 % du taux de rendement interne, ce qui permettra suffisamment d'investir dans la pêche artisanale pour approvisionner et renouveler les matériels avec assistance du gouvernement.

b) Moteur hors-bord

Les moteurs hors-bord seront choisis en principe en fonction de la taille de bateaux de pêche sur lesquels ils seront installés et des modes de navigation, leurs spécifications, puissance, taille etc., seront donc déterminées compte tenu de la situation de combustible en Guinée-Bissau, et de la rentabilité économique. En particulier la qualité de l'huile combustible de moteurs hors-bord à Diesel étant mauvaise, des améliorations adéquates seront apportées dans le système de combustible. En outre, afin de faciliter les activités de maintenance et réparation, d'approvisionnement en pièces de rechange et de gestion, les matériels qui sont similaires à ceux fournis dans le cadre du projet précédent seront choisis dans la mesure du possible.

Comme particularité des moteurs hors-bord faisant l'objet de la requête du présent projet, le nombre de moteurs hors-bord à Diesel est plus important que celui du projet précédent, et pour les moteurs hors-bord à essence, les modèles de grande puissance sont plus nombreux que précédente, et ce pour répondre à l'accroissement des besoins en moteurs hors-bord Diesel hautement performants sur les plans de consommation de combustible, de performance, et de durabilité, car les pirogues à motoriser sont de taille relativement grande, et nécessitent une distance de navigation relativement longue (cette tendance est plus accentuée pour les bateaux ramasseurs et transporteurs de poissons). En outre, la situation actuelle d'offre de combustibles en Guinée-Bissau est relativement stable. Le prix d'essence est de PG9.500 (0,75 US\$), le prix d'huile Diesel PG4.500 (0,36 US\$). Cette différence de prix a pour cause les besoins élevés de moteurs hors-bord à Diesel (aucune mesure d'exonération d'impôt sur les combustibles achetés par les pêcheurs n'est prise).

Bien que les moteurs hors-bord à Diesel coûtent 3 fois plus que les moteurs à essence et que leur mécanisme soit compliqué et difficile à entretenir et réparer, on peut affirmer que le choix de ce type de moteur ne pose pas de problème, compte tenu de l'introduction du même type de moteurs et de la vente réalisée dans le cadre du projet précédent, et du niveau technique actuelle de la maintenance et de la réparation, ainsi que la formation technique et le planning de la gestion de stock des pièces de rechange assurés par des experts japonais.

Quant à la quantité, environ la moitié des moteurs hors-bord sera destinée en priorité aux jeunes pêcheurs ayant terminé la formation (50 unités/5 ans, paiement par versements échelonnés mensuels), et le reste sera destiné aux pirogues et canoës de taille relativement grande dont la nécessité de motorisation est élevée.

Tableau 4-6 Nombre total des bateaux de pêche par type et par région

(unité : bateau)

Type	Région	Biombo	Bissau	Bolama /BIJ	Cacheu	Oio	Quinara	Tombali	Total	en %
Monoxyle simple		234	7	107	438	152	217	225	1380	69,9
Monoxyle améliorée		4	2	49	22	8	9	17	111	5,6
Pirogue sénégalaise		2	49	94	166	-	4	49	364	18,5
Canoë ghanéen		-	-	7	3	-	45	54	109	5,5
Autres types		-	-	-	11	-	-	-	11	0,5
Total		240	58	257	640	160	275	345	1.975	100

Tableau 4-7 Taux de motorisation des bateaux de pêche par région

(unité : bateau)

Motorisation	Région	Biombo	Bissau	Bolama /BIJ	Cacheu	Oio	Quinara	Tombali	Total
Motorisés		12	45	115	229	1	23	42	467
Non motorisés		228	13	142	411	159	252	303	1.508
Total		240	58	257	640	169	275	345	1.975
en %		5,0	77,6	44,7	35,8	0,6	8,4	12,2	23,6

Les nombres de moteurs hors-bord à fournir dans le cadre du présent Projet ainsi que les types de bateaux de pêches sur lesquelles ils seront installés comme le montre la liste ci-après, ce qui permettra de motoriser en total 160 bateaux :

- 1) Moteur hors-bord diesel 36 cv. 10 bateaux Objet : pirogue (type sénégalais)
 - 2) Moteur hors-bord diesel 27 cv. 100 bateaux Objet : pirogue (type sénégalais), canoë (type ghanéen), pirogue à construire (50 pirogues pour les pêcheurs indépendants)
 - 3) Moteur hors-bord à essence 40 cv. 20 bateaux Objet : pirogue (type sénégalais), monoxyle améliorée
 - 4) Moteur hors-bord à essence 25 cv. 15 bateaux Objet : monoxyle améliorée, monoxyle simple
 - 5) Moteur hors-bord à essence 15 cv. 15 bateaux Objet : monoxyle simple
- c) Pièces de rechange pour les moteurs hors-bord

La composition et la quantité des pièces de rechange pour les moteurs hors-bord ci-dessus mentionnés sont déterminées en fonction du résultat de notre étude, eu égard à la mise en oeuvre réelle des 215 moteurs hors-bord fournis dans le cadre du projet précédent, en choisissant les pièces constituant le système de combustible dont l'usure est importante à

cause de l'utilisation d'huiles combustibles de mauvaise qualité, donc très demandées, et les pièces dont la fréquence d'utilisation et l'importance sont élevée, afin de réduire la quantité de pièces inutiles en stockage.

En outre, dans le cadre du présent Projet, les pièces de rechange d'une quantité correspondant à 25 % du prix du moteur hors-bord seront fournies compte tenu du temps nécessaire pur l'approvisionnement en pièces de rechange, étant donné qu'il n'existe pas de concessionnaire de moteurs hors-bord en Guinée-Bissau. Dans les pièces à fournir seront donc incluses les pièces dont la dégradation et l'usure ne sont pas à craindre en utilisation normale, mais qui constituent les pièces importantes en cas de dommages dus à des accidents imprévus.

3) Infrastructures de pêche

Fabrique de glaces

L'île d'Uracane pour laquelle une fabrique de glaces a été demandée est située presque au milieu de l'archipel des Bijagos. Comme il en est mentionné plus haut, île d'Uracane située au centre de la mer de Guinée Bissau, est la base principale et la plaque tournante non seulement pour les artisans pêcheurs des alentours, mais également pour les marchands de marée de zones urbaines, elle constitue un vrai carrefour des routes du trafic maritime des artisans pêcheurs et des marchands de marée. Par conséquent, les besoins en glace dans cette zone sont très élevés, et son importance est confirmée. La Direction Générale de Développement de la Pêche Artisanal envisage d'installer une fabrique de glace au centre d'assistance de la pêche d'Uracane pour assurer les fonctions de la Délégation Régionale de Bubaque (projet) qui ne permet pas de développer davantage les activités d'assistance dans cette zone, ainsi que de renforcer les effets de ses assistances grâce aux relations organiques.

Concernant la rentabilité d'exploitation et les moyens matériels et humains techniques pour la maintenance, la qualité d'exploitation en autonomie financière des installations du projet suédois exécuté depuis 1978 en île de Bubaque dont elle est du ressort, ainsi que le niveau technique de quelques techniciens locaux formés dans le cadre dudit projet montrent qu'il n'y a pas à craindre.

Quant au terrain pour l'installation de la fabrique de glace, le permis de construire dans le site de la Direction de Développement est déjà délivré par la direction administrative de l'île d'Uno.

Le choix de modèle et la conception des installations tiendront compte des points ci-dessous énumérés :

- a) Etant donné que la fabrique de glace est utilisée en principe à Bubaque, et compte tenu de la facilité de services après vente et d'approvisionnement en pièces de rechange après la mise en place, et du fait que les techniciens sont familiarisés avec la fabrique de glace suédoise, le même modèle que celle-ci ou un modèle ayant le même mécanisme de fabrication de glaces sera choisi.
- b) Un système de fabrication de glace automatique du type flocon sera choisi, eu égard aux avis du personnel de la Direction Générale et des pêcheurs des alentours, aux conditions de travail et de transport, aux conditions d'implantation (conditions environnementales, limitation de la superficie du site, alimentation en eau).
- c) Il en est de même pour le groupe électrogène. C'est-à-dire, en principe un modèle européen avec lequel les techniciens locaux sont familiers sera choisi afin de faciliter la maintenance et la réparation après la mise en place.
- d) En outre, en considération des conditions d'implantation, sur une île isolée au bord de la mer, des précautions particulières seront prises pour assurer l'alimentation en carburant et son stockage, l'alimentation en eau de la fabrique, la prévention des dégâts dus au sel et des corrosions des matériels y compris le réservoir d'eau, le bâtiment, afin de réduire les activités de maintenance et de gestion, de faciliter l'autonomie financière, et de réduire le coût de fabrication de glace.

(3) Dimensionnement des installations du projet

Dimensionnement de la fabrique de glaces

Le volume de captures annuel de l'archipel des Bijagos et de la région de Bolama ayant pour centre l'île d'Uracane s'élève à 9.000 tonnes, dont les captures nécessitant les glaces pour le maintien de la fraîcheur et le transport, excepté celles consommés par les pêcheurs et celles qui sont transformées par fumigation, salaison, etc. sont de 3.000 tonnes/ans (moyenne mensuelle d'ordre de 250 tonnes/mois), ce qui correspondent à 30 % environ du total.

La capacité d'alimentation en glaces actuelle dans cette région selon les chiffres réalisés est de 134 tonnes/mois à la Délégation Régionale de Bubaque, et de 34 tonnes/mois à la Délégation Régionale de Bolama, ce qui fait au total 168 tonnes/mois. Les besoins en glaces sont en général estimés à 1 tonne de glace pour 1 tonne de poissons, ce qui se traduit par un manque de glaces dans cette région de $250 - 168 = 82$ tonnes/mois.

La capacité de la fabrique de glaces de l'île d'Uracane est déterminée comme suit, sur la base des besoins calculés ci-dessus :

$$\text{Capacité} = 82 \text{ t/mois} \times 12 \text{ mois} = 984 = \text{environ } 1,000 \text{ t/an}$$

La capacité journalière de la présente fabrique de glaces est déterminée à 5 tonnes en fonction des besoins ci-dessus mentionnés. Afin de pouvoir parer à des fluctuations éventuelles des besoins selon la saison, le temps, le jour etc., deux réservoirs de stockage de glaces d'une capacité unitaire de 4 jours (10 tonnes x 2 unités) seront installés, afin d'assurer un fonctionnement efficace, et la fourniture de glaces pendant l'arrêt de la fabrique de glaces pour la maintenance et la réparation.

$$\begin{aligned} \text{Capacité de la fabrique de glaces} & : (2,5 \text{ t}/24 \text{ h}) \times 2 \text{ unités} \times 365 \text{ j} \times \text{taux de} \\ & \text{fonctionnement } 80 \% \times \text{taux de vente effectif } 80 \% = \\ & 2,5 \times 2 \times 365 \times 0,8 \times 0,8 = 1.168 \text{ t/a.} \end{aligned}$$

Quant aux groupes électrogènes, 2 groupes électrogènes, chacun ayant une capacité d'alimentation des deux fabriques de glaces indépendamment (2,5t/24 h) seront installés, afin de pouvoir maintenir la fonction de fabrication de glaces durant la maintenance et la réparation du moteur, et améliorer le taux de fonctionnement. L'un de ces deux groupes électrogènes pourra ainsi assurer le fonctionnement de secours en cas de défaillance de l'autre.

(2) Spécifications principales du matériel et des équipements

1 Installations de fabrication de glace 1 jeu

Fabrique de glace	Capacité nominale/jour de 2,5 t (glace flaconneuse), type dans conteneur, 2 unités
	chambre de stockage de glace capacité approx. 10 t, type conteneur calorifugé, 2 unités
	Groupe électrogène Puissance approx. 70 kVA x 100 cv., CA 380 V x 50 Hz, type dans conteneur, 2 unités.
	Réservoir de stockage du carburant En acier, 10.000 kl, 1 unité
	Réservoir d'alimentation en eau Capacité 2 t, type surélevé, 1 unité
	Autres, (travaux de mise en place des installations et travaux de forage du puits compris)

2. Engin de pêche

(1) Filet de pêche

- Filet maillant, en nylon, couleur grise
- 1) Nylon, 210 d/9 x 50 mm str 100 MD x 100 m 300 pcs
- 2) Nylon, 210 d/9 x 60 mm str 100 MD x 100 m 300 pcs
- 3) Nylon, 210 d/24 x 120 mm str 35 MD x 100 m 200 pcs
- 4) Nylon, 210 d/36 x 150 mm str 30 MD x 100 m 500 pcs
- Filet de pêche maillant en monofilament en nylon (double noeud, double lisière sur le fond supérieur et le fond inférieur, couleur verte claire)
- 5) Monofilament en nylon#18(Diam. 0,7mm) x 120 mm 35 MD x 100 mm 200 pcs
- Filet de pêche type Raschel sans noeud, couleur grise
- 6) Nylon, Raschel, 21 d/15 x 25 mm str, 100 MD x 100 m 10 pcs

- (2) **Enrouleur**
Nylon, 250 g/spool
- | | |
|---|--------------|
| 1) Nylon 210 d/9 x 250 g/spool, couleur grise | 1.000 spools |
| 2) Nylon 210 d/24 x 250 g/spool, couleur grise | 400 spools |
| 3) Nylon 210 d/36 x 250 g/spool, couleur grise | 600 spools |
| 4) Nylon 210 d/45 x 250 g/spool, couleur grise | 400 spools |
| 5) Monofilament en nylon #18 x 250 g/spool,
couleur verte claire | 400 spools |
- (3) **Corde de pêche**
Polypropylène, trois(3) torons, toronnage en Z, commetage moyen, couleur grise
- | | |
|-------------------------------|-------------|
| 1) Diam. 6 mm x 200 m/bobine | 300 bobines |
| 2) Diam. 8 mm x 200 m/bobine | 300 bobines |
| 3) Diam. 10 mm x 200 m/bobine | 200 bobines |
- (4) **Flotteur**
- | | |
|---|------------|
| 1) C-6, 140 x 50 x 10 mm, pouvoir flottant 132g | 20.000 pcs |
| 2) C-12, 62 x 64 x 12 mm, pouvoir flottant 152,5g | 20.000 pc |
- (5) **Plomb**
PB 20-10, 30 x 21 x 10 mm, poids en air 75 g
- | | |
|--|------------|
| | 60.000 pcs |
|--|------------|
- (6) **Hameçon**
Type équivalent à Qual. 3753, crochet O'shaughness, forgé, à anneau, étamé
- | | |
|--|------------|
| 1) Taille No. 6 100 pcs/boîtier x 10 boîtiers/carton | 10 cartons |
| 2) Taille No. 4 100 pcs/boîtier x 10 boîtiers/carton | 10 cartons |
| 3) Taille No. 2 100 pcs/boîtier x 10 boîtiers/carton | 15 cartons |
| 4) Taille No. 1 100 pcs/boîtier x 10 boîtiers/carton | 15 cartons |
| 5) Taille No. 1/0 100 pcs/boîtier x 10 boîtiers/carton | 15 cartons |
| 6) Taille No. 3/0 100 pcs/boîtier x 10 boîtiers/carton | 15 cartons |
| 7) Taille No. 5/0 100 pcs/boîtier x 10 boîtiers/carton | 30 cartons |
| 8) Taille No. 7/0 100 pcs/boîtier x 10 boîtiers/carton | 30 cartons |
| 9) Taille No. 9/0 100 pcs/boîtier x 10 boîtiers/carton | 15 cartons |

- (7) Fil de pêche
Monofilament en nylon, couleur transparente
- 1) Monofilament en nylon #18 (diam. 0,7 mm)
100 m x 10 rouleaux 50 touffes
 - 2) Monofilament en nylon #30 (diam. 0,9 mm)
100 m x 10 rouleaux 50 touffes
 - 3) Monofilament en nylon #40 (diam. 1,05 mm)
100 m x 5 rouleaux 50 touffes
 - 4) Monofilament en nylon #40 (diam. 1,17 mm)
100 m x 5 rouleaux 20 touffes
- (8) Palangre
- 1) Corde principale, polyester,
diam. 4 mm x 200 m/rouleau 50 rouleaux
 - 2) Corde de branchement, polyester, 380 d/60
(Diam 2,68 mm) x 1 kg 20 rouleaux
 - 3) Pivot cubique, Migaki #12 1.500 pcs
 - 4) Pince Daruma, 3N, 2000 pcs/sachet 3 sachets
 - 5) Suspension de branche, 2,0 x 80, argent,
avec BL.SS 2.000 pcs
 - 6) fil Turimoto, #31/3 + 9, 200 m/rouleau 20 rouleaux
 - 7) Panier à poissons, type à maille en plastique,
avec couvercle en polyuréthane,
diam. 600 mm x haut. 235 mm 20 pcs
 - 8) Presseur manuel de pince, avec coupe-fil 10 pcs
 - 9) Pivot, laiton Matsuba, 4 x 5 2.000 pcs
- (9) Aiguille à filet
- 1) Plastique, #1 250 mm x 35 mm 200 pcs
 - 2) Plastique, #5 195 mm x 21 mm 200 pcs
- (10) Piège
Fil revêtu de plastique
Fil revêtu de PVC, diam 2mm (diam. âme 1,40 mm)
x 200 m/rouleau 5 rouleaux

3. Moteur hors bord
- (1) Moteur hors bord Diesel 27 cv. dont,
- | | |
|----------------------------------|-----------|
| Moteur type démarrage électrique | 20 unités |
| Moteur type démarrage manuel | 80 unités |
- Moteur hors bord Diesel 36 cv.
- | | |
|----------------------------------|-----------|
| Moteur type démarrage électrique | 10 unités |
|----------------------------------|-----------|
- (2) Moteur hors bord à essence 15 cv. 15 unités
- | | |
|--------|-----------|
| 25 cv. | 15 unités |
| 40 cv. | 20 unités |
4. Pièces de rechange pour les moteurs hors bord ci-dessus
Pièces de rechange pour les moteurs hors bord faisant l'objet de la requête 1 lot
(équivalent à 25 % du montant total des moteurs hors bord à Diesel et à essence)
5. Modèle découpé de moteur hors bord à Diesel pour la formation 1 unité
Moteur concerné : moteur hors bord à Diesel de 27 cv.
Entraînement ; manuel (pouvant être entraîné manuellement)
Parties découpées : chambre de combustion, partie de transmission de puissance
6. Bateau à usages multiples en FRP, moteur in-bord, longueur hors tout 10 m, capacité 10 personnes 1 unité
- Matériau : plastique renforcé par des fibres (FRP)
Dimensions principales : longueur 10 m approx., largeur 2,5 m approx., profondeur de coque 1,2 m approx.
- Equipe. principal : Moteur in-bord équipé, type propulsion extérieure, à Diesel, 135 cv. approx., 1 unité
- Vitesse : 20 noeuds environ avec charge légère
- Nombre d'équipage maxi : 10 personnes
- Accessoires : 1 projecteur, 1 rader (petit), 1 bathymètre (petit), 1 équipement radio SSB d'une puissance de 150 W, 10 gilets de sauvetage, 1 canot de sauvetage gonflable.
7. Bateau de pêche en FRP (pour la formation des pêcheurs) avec moteur in-bord, longueur approx. 10 m 5 unités
- Matériau : plastique renforcé par des fibres (FRP)

Dimensions principales : longueur 10 m approx., largeur 2,3 m approx.,
profondeur de coque 0,8 m approx.

Equipe. principal : Moteur in- bord équipé, type propulsion extérieure, à
Diesel, 75 cv. approx., 1 unité

Vitesse : 17 noeuds environ avec charge légère

Nombre d'équipage maxi : 8 personnes

Accessoires : Néant

8. Outillage de réparation (pour les Délégations Régionales) 4 jeux

Outils de réparation des moteurs hors bord, véhicules, et différents équipements, dont les détails sont comme suit :

Vérin hydraulique pour garage, presse hydraulique, câble de remorque, appareil de nettoyage de moteurs, pistolet à air, pistolet de soufflage, plateau à pièces, pistolet à graisse micro-tuyau à tubulure, appareil de mesure d'huile, entonnoir, lubrificateur, pistolet portatif, boîtier à essence portatif, pompe à bidon (manuelle), chariot à bidon, support de bidon, ouvreuse de bidon, bouchon de bidon, clé à filtre à huile, clé, tourniquet dégage-talon de pneu, dévidoir de tuyau à air, jauge de mandrin, outil de vanne, levier de pneu, compresseur d'air, transformateur à air, joint de tuyaux à air, tuyau à air, tuyau à air en bobine, tuyau rapide, connecteur, bouchon pour tuyau, bouchon pour tuyauterie (M), bouchon pour tuyauterie (F), douille pour tuyauterie (M), douille pour tuyauterie (F), outil de pince-étai, bride en C, riveteuse manuelle, trousse d'outillage, scies à métaux, lame de scies à métaux, lunettes de protection, soudeur à arc CA, accessoires pour soudeur à arc CA, gants de cuire, porteur de bouteille, bouteille d'oxygène, bouteille d'acétylène, enclume en fonte, outillage de soudage à gaz, lunettes de soudage, pistolet de pulvérisation, lampe de temporisation, testeur de batteries, jeu de réparation de bougie d'allumage, composé de nettoyage de bougie, testeur de circuit, câble booster, entonnoir en polyéthylène, seringue de batteries, jeu d'hydromètres de batterie, indicateur de compression pour moteur à essence, manomètre d'huile de moteur, manomètre de combustible, testeur de tubulure, indicateur de compression, clé à impact d'air, machine à percer sur table, meuleuse électrique, sableur, roue pour sableur, douille profonde, clé à douille, adaptateur de volant, jeu de clés à six pans, clé en T, jeu de clés mâles à six pans, trousse de bornes, porte-outil, établi d'ouvrage, jeu d'outillage, clé dynamométrique type QL QLE, jeu de marteau et d'outil de découpage, outil de restauration de filetage, étau, jeu d'outils de découpage de bagues d'étanchéité, doigt magnétique, fer de brasage électrique, bobine de brasage, lame de racleur, pierre à huile, plateau de pièces de rechange, patins de réparation, toile abrasive, palan à chaînes, palan à main, toile de travail, pied à coulisse à vernier, mètre à ruban, équerre, jauge d'épaisseur,

indicateur à cadran, base magnétique, V de perçage, plateau de dressage, outillage spécial YAMAHA, outillage spécial YAMMER,

9. Véhicules

- (1) Tout-terrain 4 x 4 1 unité
Moteur Diesel, quatre roues motrices, type tout-terrain, nombre de siège 7,
Equipement auxiliaire : treuil hydraulique
- (2) Camion Pick-up 4 x 4 2 unités
Moteur Diesel, quatre roues motrices, type Pick-up, nombre de siège 5,
Equipement auxiliaire : treuil hydraulique
- (3) Camion, 4 tonnes, 4 x 4 1 unité
Moteur Diesel, quatre roues motrices, nombre de sièges 3, empattement long,
charge utile maximale 4 tonnes environ

10 Instrument de navigation

- (1) Radar 1 jeu
Puissance d'émission : 1,5 kW
Portée maximale : 16 milles marins
Ecran d'affichage : à cristal liquide, 6 pouces,
monochrome,
Source d'alimentation : CC 12/24 V
- (2) Sonar (bathymétrique) 1 unité
Fréquence : 50 ou 200 Hz
Puissance de sortie : 300 W
Etendue de mesure : 2,5 à 160 m
Source d'alimentation : CC, 12 V

5 PLAN D'EXECUTION

5-1 PRINCIPES DE L'EXECUTION ET L'APPROVISIONNEMENT

(1) Principe de l'exécution

Le plan d'exécution et d'approvisionnement du matériel pour le présent Projet devra être élaboré à partir des principes suivants.

- (i) Tenir compte de l'état d'utilisation du matériel fourni dans le cadre du projet précédent.
- (ii) Tenir compte du frais de gestion et d'exploitation, et de celui d'entretien après la fourniture.
- (iii) Rester en contact étroit avec l'Agence d'exécution et le Ministère concerné pour ne pas créer des problèmes.
- (iv) Respecter la culture, la tradition et la coutume du pays bénéficiaire.

(2) Etendue des travaux

Seules les installations de fabrication de glace nécessitent les travaux. Les travaux d'installation pour le présent Projet comprennent donc ce qui suit:

- (i) Acquisition et aménagement du terrain pour l'installation.
- (ii) Mise en place des installations de fabrication de glace et exécution des travaux pour les installations d'alimentation en eau et en huile et les installations de production d'électricité y relatives.
- (iii) Forage d'un puits pour l'alimentation en eau.
- (iv) Fourniture des services pour l'exécution des travaux ci-dessus et la surveillance des travaux.

(3) Mesures à prendre par le gouvernement de Guinée-Bissau et le gouvernement du Japon

Les mesures à prendre par les deux gouvernements pour l'exécution du présent projet sont les suivantes.

1) Mesures à prendre et facilités à offrir par le gouvernement de Guinée-Bissau

- (i) Mettre à la disposition du terrain pour l'installation, en enlever les obstacles et l'aménager.
- (ii) Procéder au dédouanement du matériel à fournir dans le cadre du présent Projet et à l'exonération des commissions lors de l'importation.
- (iii) Procéder à exonérer les nationaux japonais des toutes les taxes qui pourraient être imposées et des autres prélèvements à l'égard de la fourniture des services et du matériel effectuée dans le pays bénéficiaire.
- (iv) Dispenser les nationaux japonais concernés de l'autorisation nécessaire lors de l'exécution du Projet et les faire obtenir les droits divers.
- (v) Utiliser et entretenir efficacement le matériel fourni et installé par la coopération financière non-remboursable.
- (vi) Approvisionner et réaliser les installations auxiliaires qui sont nécessaires à la gestion des installations et en exécuter les travaux.

2) Mesures à prendre par le gouvernement du Japon

- (i) Fournir tous le matériel et les services nécessaires aux travaux d'installation.
- (ii) Prendre en charge le transport maritime et intérieur des matériels nécessaires aux travaux d'installation et la prime d'assurance d'exportation.
- (iii) Assister à l'élaboration du plan d'exécution et aux démarches relatives à l'appel d'offres et offrir les services de consultant tels que la gestion des travaux d'exécution et d'autres.

(4) Entreprises locales de construction

Dans le présent projet, les travaux qui feront appel à la sous-traitance par les entreprises locales seront ceux de fondation des installations pour l'alimentation en eau incluant le réservoir en élévation et pour le réservoir de stockage de carburant. Du fait que le lieu où sont placées les installations de fabrication de glace (type à conteneur) se trouve sur une île isolée se situant au large et à une distance de 80 km de la capitale Bissau avec quelques centaines d'habitants dans laquelle n'existe pas d'entreprises de construction, il est nécessaire d'approvisionner au continent des matériaux de construction tels que l'armature, le ciment et d'autres ainsi que les engins de construction tels que la grue, le mélangeur etc..

Le niveau technique des entreprises locales de construction, comparable à celui des pays voisins, pourra satisfaire aux exigences qualitatives demandées par le présent Projet. Par ailleurs, il est nécessaire d'utiliser la main-d'oeuvre locale pour mettre en place la

fabrique de glaces et d'autres installations. La mobilisation de la main-d'oeuvre sera confiée à des entreprises locales de construction.

5-2 PRECAUTIONS A PRENDRE POUR LA CONSTRUCTION ET L'EXECUTION

Le site du projet se situant sur une île isolée, la fabrique de glace proprement dit et d'autres installations connexes telles que le réservoir en élévation seront tous transportés par des barges affrétées à partir du continent. Etant donné que les installations portuaires ne sont pas équipées des moyens de débarquement des cargaisons, il est nécessaire de les débarquer et manutentionner en fonction du niveau de marée, de la houle etc.. Les entrepreneurs devront donc élaborer et mettre au point avec soins les planning d'approvisionnement et de mobilisation du personnel technique adapté aux plannings de transport et d'amenée des matériels au site de projet.

En ce qui concerne précautions à prendre pour sur l'exécution, étant donné que la fabrique de glaces, la chambre de stockage de glace et le groupe électrogène étant du type à conteneur, ils seront temporairement montés en Europe pour des essais et ensuite démontés pour le transport jusqu'au site. Il est donc nécessaire à nouveau de les remonter sur le site en connectant et ajustant localement les conteneurs et les composants du matériel.

Ainsi les entrepreneurs chargés d'installation doivent vérifier et respecter rigoureusement la procédure de mise en place, la procédure de montage et de connexion des installations auxiliaires et la procédure des essais de marche sur le site afin de pouvoir installer les conteneurs de façon rapide et sûre. De même, des mesures doivent être prises de manière que le savoir-faire et la technologie relatifs à l'exploitation et à la gestion et la maintenance des installations puissent être transférés aux techniciens du pays bénéficiaire dans le cadre du présent Projet.

5-3 PLAN DE SUPERVISION DES TRAVAUX

Après la conclusion de l'accord entre le maître de l'ouvrage et le consultant, le consultant procédera à des discussions finales et à une étude sur site avec le gouvernement. Ensuite, il élaborera au Japon une conception détaillée du matériel et un dossier nécessaire à l'appel d'offres. Après avoir préparé le dossier d'appel d'offres, les deux parties procéderont à l'approbation du projet, à la pré-qualification pour la soumission, à la soumission et à l'évaluation des offres avant de sélectionner le fournisseur par une procédure appropriée.

Après la signature du contrat de fourniture, le consultant examinera et approuvera au Japon les spécifications et les plans du matériel proposé par le fournisseur, surveillera le procédé d'approvisionnement du matériel, assistera à l'inspection en usine et contrôlera les marchandises avant expédition.

Lors des travaux d'installation sur le site dès l'arrivée du matériel, le consultant assurera ce qui suit :

- détacher un technicien surveillant permanent
- faire les nécessaires pour recevoir le fournisseur
- surveiller les travaux d'installation
- contrôler la qualité
- délivrer le matériel
- établir un rapport.

5-4 PLAN D'APPROVISIONNEMENT DU MATERIEL

Dans le présent projet, on peut constater que le contenu du matériel est similaire au celui fourni lors du Projet de développement de la pêche artisanale (I) réalisé antérieurement. Toutefois, les modifications ci-dessous ont été apportées en tenant compte des résultats du projet précédent. Les points à retenir en particulier sont les suivants.

(1) Moteur hors-bord:

Vu la taille des bateaux de pêche et des pirogues pour transport des poissons utilisés dans ce pays, on choisira un moteur plus puissant d'une classe que le précédent. De même, compte tenu de l'utilisation actuelle des bateaux, à savoir, durée de marée de 3-4 jours, distance à transporter etc., il est nécessaire d'augmenter le nombre de moteurs hors-bord diesel qui consomment moins de carburant.

Concernant le gasoil d'une mauvaise qualité, il faut adopter le système de filtrage double dans le réseau de carburant et augmenter la quantité des pièces de rechange du même système à fournir plus que normal.

(2) Engins de pêche:

Sont prioritaires les articles dont les effets sont particulièrement importants. Quant au choix des équipements de pêche nécessitant une révision d'une partie des spécifications et de la quantité, on étudiera le niveau technique des pêcheurs locaux, les méthodes de pêche, les espèces de poisson concernées etc.. En révisant la quantité de cordes, de flotteurs etc. dont les stocks sont relativement abondants, on complétera le contenu avec des équipements qui sont relativement bon marchés et qui de ce fait peuvent être facilement introduits.

(3) Véhicules:

Les véhicules du même type que ceux introduits précédemment seront choisis et les critères de cette sélection seront la compatibilité des pièces de rechange et la facilité à s'approvisionner.

(4) Installations de fabrication de glace:

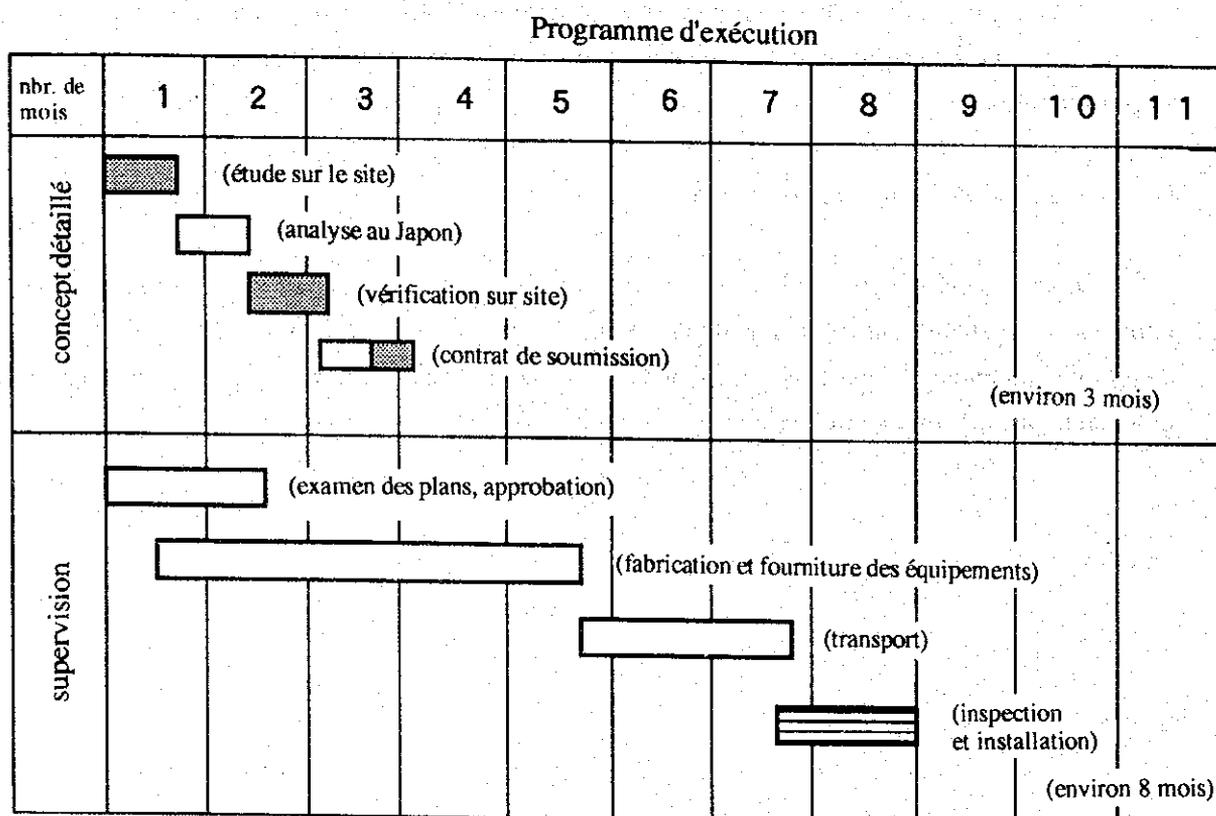
Etant donné que les techniciens de la Direction qui est l'agence d'exécution sont habitués au matériel européen (suédois, allemand, italien etc.) et considérant la facilité d'approvisionnement des pièces de rechange et d'entretien, la sélection du matériel se fera en donnant la priorité au matériel européen.

5-5 PROGRAMME D'EXECUTION

Le programme d'exécution du présent Projet est au total de 11 mois à savoir :

- 2 mois pour la conception détaillée
- 1 mois pour l'appel d'offres
- 8 mois pour la conclusion du contrat de fourniture, la fabrication, le transport et la remise du matériel auprès de l'Agence d'exécution.

Le tableau ci-dessous indique le programme d'exécution.



6 COOPERATION TECHNIQUE ET COLLABORATION AVEC D'AUTRES DONATEURS

1) Motorisation des bateaux de pêche

Avec la participation de la Direction de Développement et suite à la motorisation des bateaux de pêche, le transfert de technologie relative à l'entretien et la réparation des moteurs hors-bord donne des résultats positifs grâce à l'assistance de l'expert d'engins de pêche de la JICA, assuré depuis 1993.

2) Vulgarisation des équipements de pêche et de la méthode de pêche

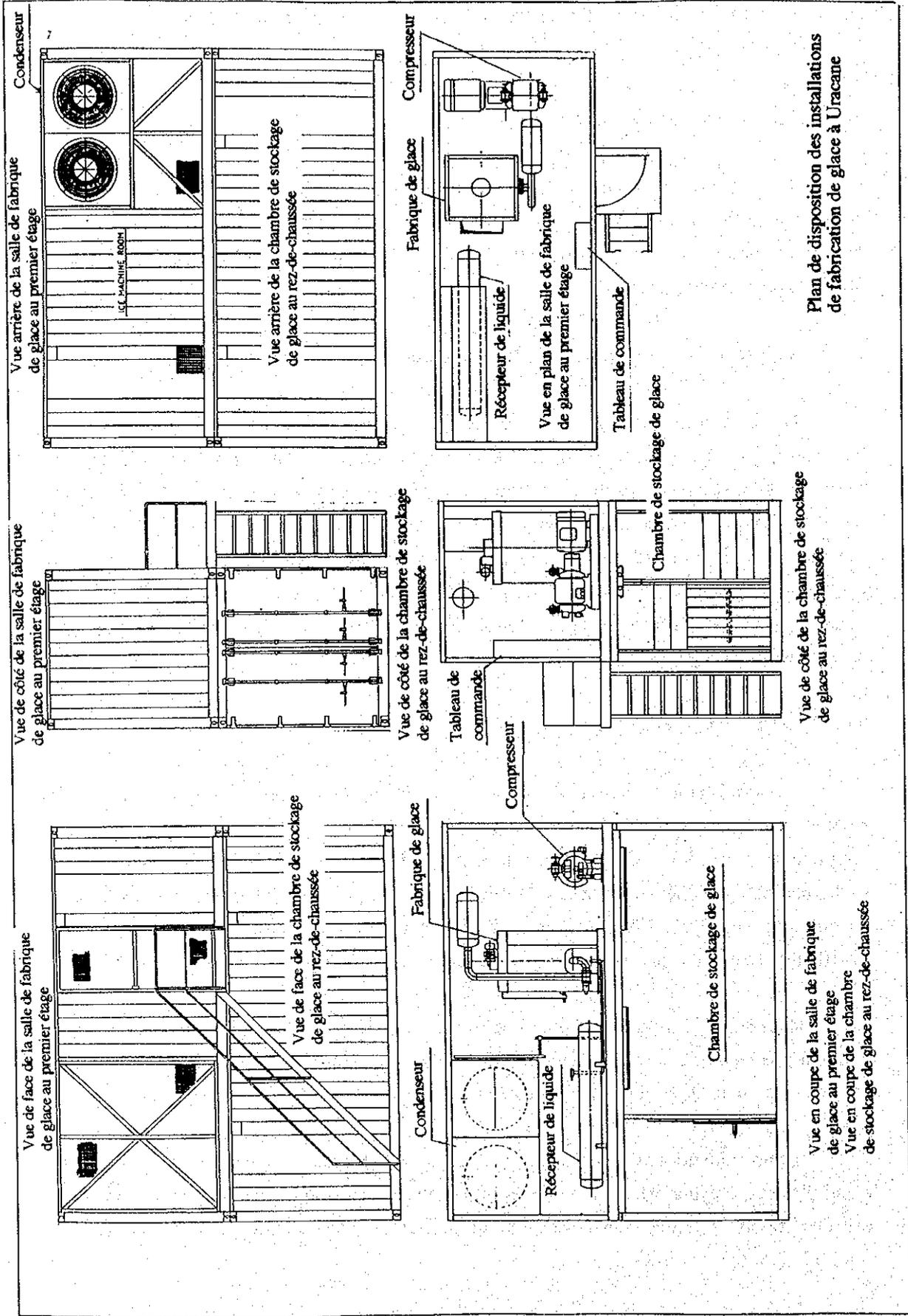
Dans les projets d'assistance réalisés par plusieurs pays avant 1990 sous le régime des entreprises publiques, on n'accordait pas de grande importance à l'amélioration technique des activités de pêche et l'introduction des nouveaux équipements et de la méthode de pêche. Les pêcheurs en général imitaient les méthodes de pêche des pays voisins tels que Sénégal, Gambie et d'autres. Dans le cadre du présent projet, il est nécessaire d'assurer la formation technique par des experts de pêche afin de développer, instruire et vulgariser les nouveaux équipements de pêche et de les rendre plus efficace pour des pêcheurs en général aussi bien que des jeunes.

3) Gestion à la pêche

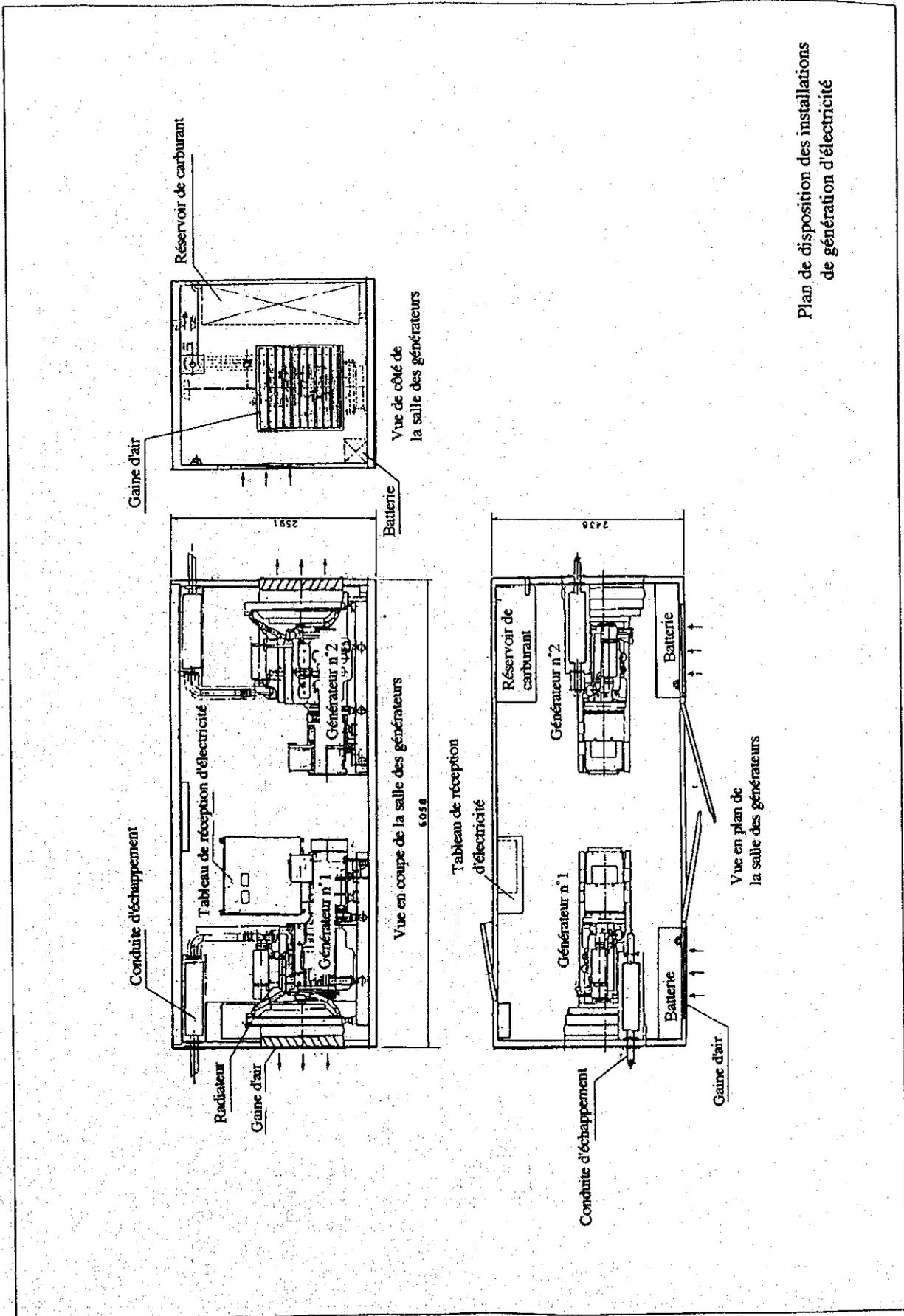
Les fonds pour les activités de promotion de la pêche artisanale doivent provenir de réserves de l'autonomie financière de chaque centre régional de pêche composé des communautés de pêche. Ces communautés de pêche sont créées et développées avec la participation des pêcheurs régionaux. D'autre part, la libéralisation de la pêche dans le pays n'a commencé qu'après 1991. Dans la pêche artisanale, les formes d'activités de pêche et de distribution se diversifiant, ce domaine est en pleine période de transition.

Dans ces circonstances, le plus important, c'est d'assurer la gestion saine de chaque centre de pêche reflétant des particularités de chaque. Des conseils appropriés à l'élaboration et la réalisation de la politique de gestion sont attendus.

Comme mentionné précédemment, la Guinée-Bissau demande l'envoi d'experts d'activités et d'économistes de pêche. Pourtant, vu la situation actuelle, il est à juger qu'il est plus important de détacher des experts de gestion en pêche plutôt que des économistes pour en escompter l'effet.



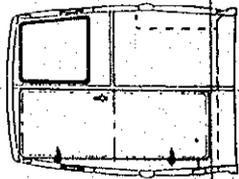
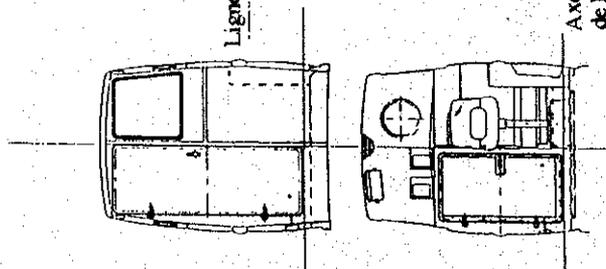
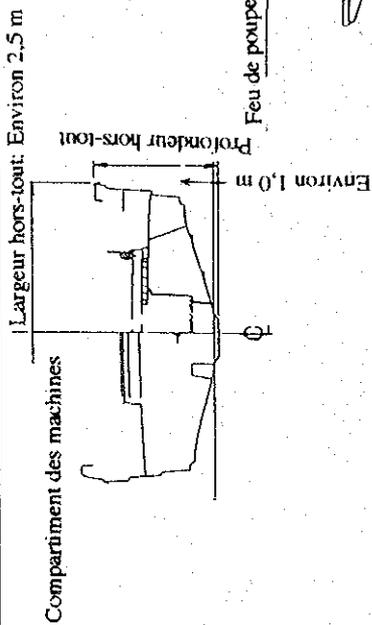
Plan de disposition des installations de fabrication de glace à Uracane



Plan de disposition des installations de génération d'électricité

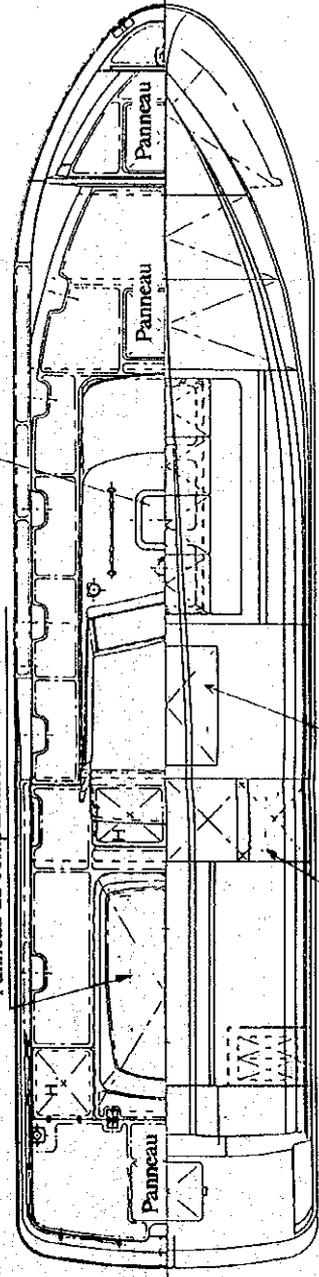
Plan de disposition générale du bateau à usages multiples

Caractéristiques principales	Longueur hors-tout	Environ 10,5 m
	Largeur hors-tout	Environ 2,5 m
	Profondeur hors-tout	Environ 1,0 m
	Tonnage total	Environ 5,0 tonnes (internationales)
	Puissance du moteur	Environ 135 ch
	Vitesse de croisière prévue	Environ 18 noeuds



Longueur hors-tout : Environ 10,5 m

Panneau du compartiment des machines



Soute à combustible

Espace vide

Panneau

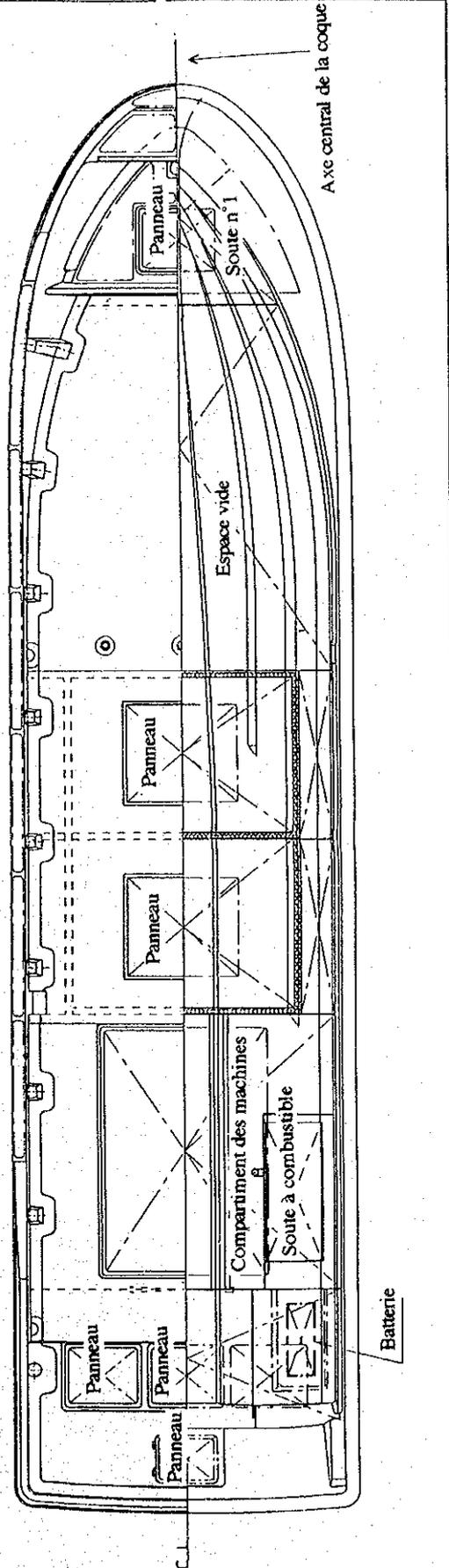
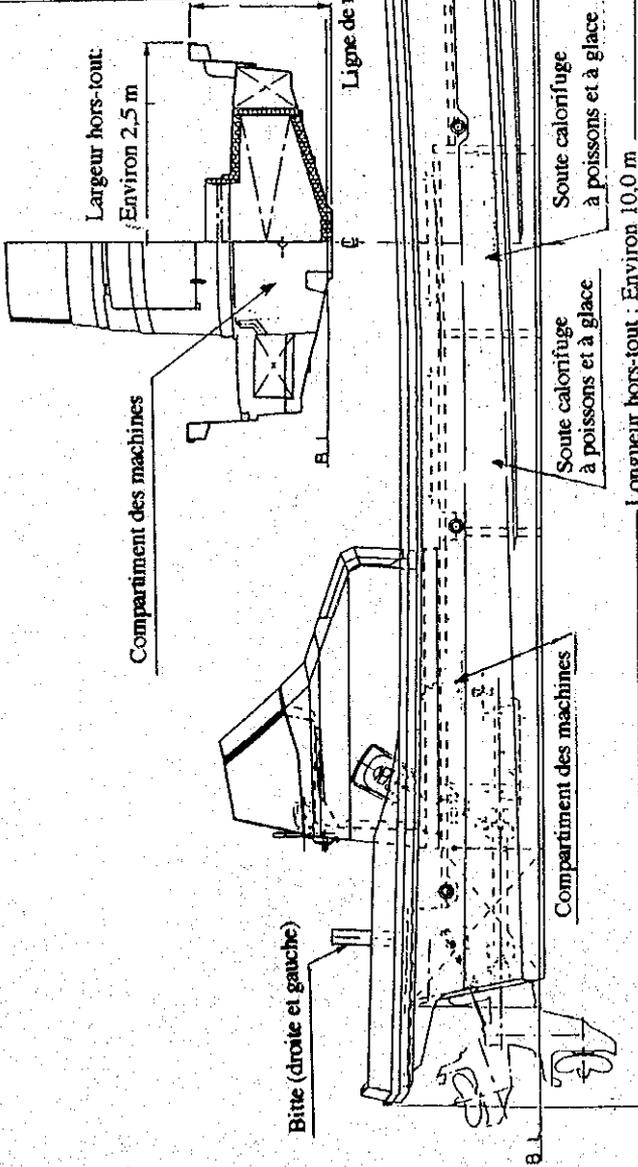
Panneau

Panneau

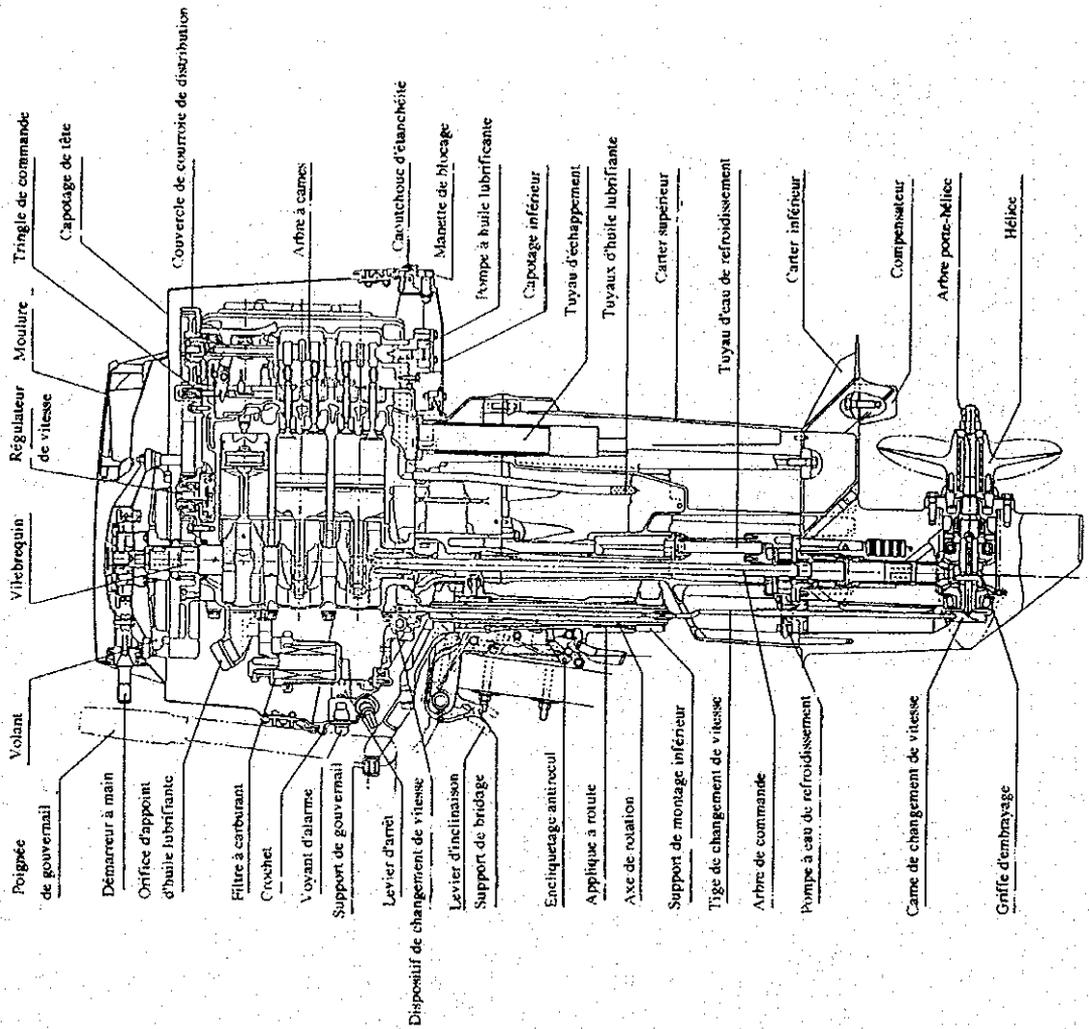
Axe central de la coque

Plan de disposition générale du bateau
de formation à la pêche

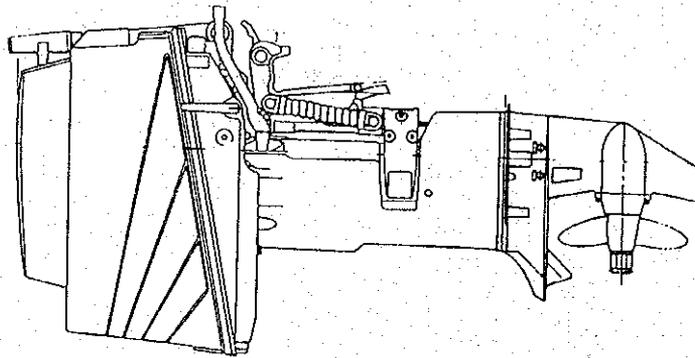
Caractéristiques principales	Longueur hors-tout	Environ 10,0 m
	Largueur hors-tout	Environ 2,5 m
	Profondeur hors-tout	Environ 0,9 m
	Tonnage total	Environ 3,5 tonnes (internationales)
	Puissance du moteur	Environ 75 ch
	Vitesse de croisière prévue	Environ 8 noeuds



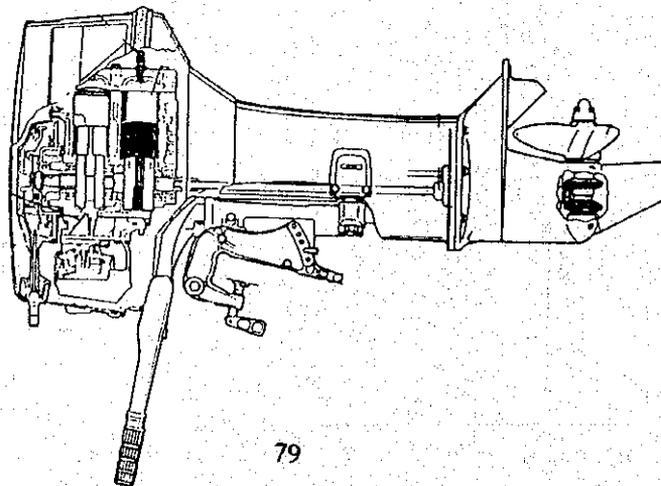
Vue en coupe de la structure
du moteur hors-bord diesel

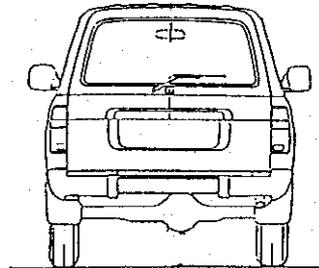
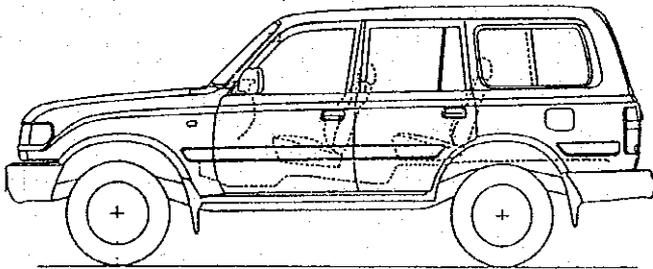
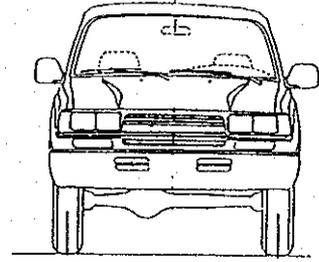
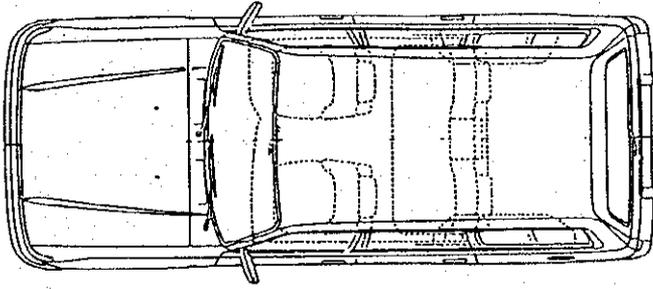


Apparence du moteur
hors-bord diesel

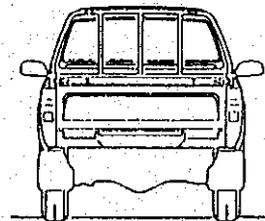
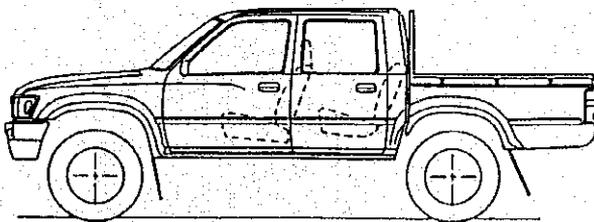
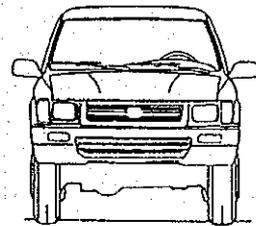
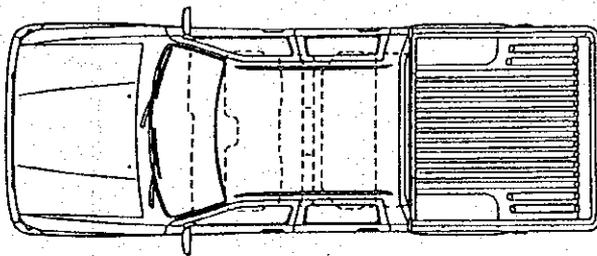


Vue en coupe de l'apparence
du moteur hors-bord à essence

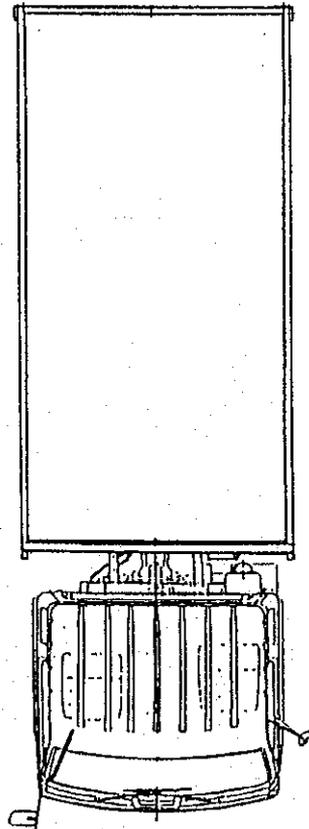
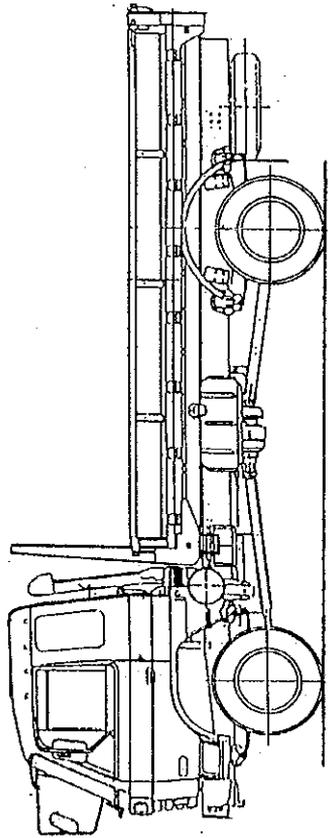
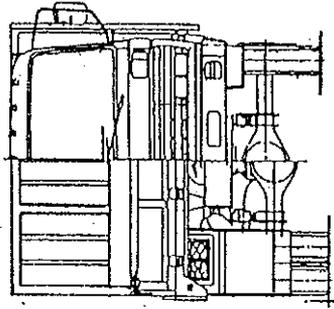




Véhicule tout-terrain 4 x 4



Pick-up 4 x 4



Camion 4 x 4, 4 tonnes

CHAPITRE 5 EVALUATION DU PROJET ET SUGGESTIONS

CHAPITRE 5 EVALUATION DU PROJET ET SUGGESTIONS

1. EFFETS BENEFIQUES

Le présent Projet a pour objet de fournir et renforcer le matériel nécessaire à l'encouragement et au développement de la pêche artisanale de la Guinée-Bissau, afin de soutenir les bas-fonds dudit secteur. Ledit projet est donc cohérent avec l'ajustement structural économique et le plan de développement de la Guinée-Bissau visant la démocratisation politique, la libéralisation économique et la privatisation des industries.

L'exécution du présent Projet aura pour effet bénéfique de pouvoir soutenir d'une manière plus solide l'encouragement de la pêche artisanale ayant le potentiel de développement, et ce notamment pour effets bénéfiques concrets ci-dessous énumérés. En outre le nombre de bénéficiaires est estimé à environ la moitié de personnes pratiquant directement les activités de pêche, soit environ 8.200 pêcheurs.

Effets bénéfiques :

- a) Autosuffisance alimentaire et amélioration de l'équilibre nutritif par voie de la fourniture en produits halieutiques.
- b) Activation des régions, permettant de freiner l'exode rural.
- c) Encouragement du secteur privé et promotion de la privatisation des secteurs de production et distribution dans le cadre de la libéralisation des industries.
- d) Soutien à l'accroissement de la recette de familles de pêcheurs.
- e) Mise en valeur plus efficace des ressources halieutiques à fort potentiel.

Effets bénéfiques par matériel

(1) Fabrique de glace dans le centre de pêche d'Uracane

La mise en place de cette fabrique de glaces permettra de fournir environ 1200 tonnes de glaces par an dans la région concernée, ce qui aura pour conséquence l'amélioration du manque de glaces dans l'archipel des Bijagos qui est une zone de pêche importante, la possibilité de maintenir la fraîcheur des captures de l'ordre de 1000 tonnes par an, l'augmentation des prix de vente des poissons, la promotion et l'accroissement de la distribution, en même temps que l'amélioration de la motivation des pêcheurs des alentours.

De plus, La recette en provenance de la vente de glaces pourra contribuer largement à la fourniture des fonds d'exploitation en autonomie financière du centre de pêche d'Uracane et d'autres centres de pêches.

(2) Soutien des pêcheurs, matériel de formation

La fourniture de 160 moteurs hors-bord permettra d'activer la motorisation de bateaux de pêche, avec une augmentation du taux de motorisation actuelle de 24 % à 32 % sur les pirogues en bois de taille relativement grande. Par ailleurs, avec la fourniture de l'attirail de pêche, il pourra contribuer à l'augmentation du taux de jours de pêche d'un bateau (en moyenne 7 à 10 pêcheurs à bord) à 1,5 fois, et du nombre d'éperviers à 2 fois, permettant ainsi l'agrandissement de la zone de pêche, l'amélioration de la capacité de transport des captures, et l'accroissement de la quantité de captures.

Le nombre total de filets maillants est de 1500 pièces, soit 2 pièces/équipes pour 750 équipes. Le nombre total d'hameçons est de 155.000 pièces, soit 50 pièces/pêcheur pour 3.100 pêcheurs, et la longueur totale de fils de pêche est de 135.000 m. soit 100 m/pêcheur pour 1.350 pêcheurs.

Avec l'introduction de 5 bateaux de formation des pêcheurs, la fourniture de ces matériels de formation permettra de dispenser une formation planifiée à 50 groupes de pêcheurs pendant une période de 5 ans, soit environ 200 pêcheurs au total, ce qui pourra freiner l'exode rural des jeunes, créer des emplois et améliorer le niveau de vie des pêcheurs.

(3) Matériel de renforcement du réseau de service de la Direction Générale de Développement de la Pêche Artisanale

La fourniture de ces véhicules, camions, bateau à usages multiples, etc, en Guinée-Bissau qui est en retard en matière de l'aménagement des réseaux de transport et de communication, permettra à la Direction Générale de Développement d'étendre ses activités dans les régions faisant l'objet de l'encouragement de la pêche artisanale, et de fournir aux Délégations Régionales les outils de réparation et des pièces de rechange des moteurs hors-bord, pour améliorer le taux de fonctionnement des bateaux de pêche motorisés.

TABLEAU 5-1 EFFETS POSITIFS ET DEGRE D'AMELIORATION

	Equipement	Etat actuel et problèmes	Améliorations à apporter par le Projet	Effets positifs et degré d'amélioration du Projet
1)	Fabrique de glace	Manque de glace en permanence dans la zone de l'archipel des Bijagos qui est la zone de pêche principale.	2 unités de 2,5 t/jour avec chambre de stockage de glace, groupe électrogène et autres installations auxiliaires	Il permet la fourniture de glace d'environ 1000 t/an, ce qui se traduit par l'amélioration de la qualité de poissons pêchés de même quantité, la promotion et l'accroissement de la distribution, et l'augmentation de poissons débarqués.
2)	Filet et engin de pêche	L'approvisionnement et la fourniture de l'attirail de pêche adéquat sont impossibles, ce qui a pour conséquence le manque de l'engin de pêche pour la formation et l'indépendance des pêcheurs.	Fourniture de filets de pêche, cordes, flotteurs, plombs, hameçons, etc.	Amélioration du rendement de pêche, augmentation de poissons pêchés (augmentation d'environ 5000 t/an).
3)	Moteur hors-bord	La motorisation des bateaux de pêche en stagnation.	110 moteurs hors-bord Diesel, 50 moteurs hors-bord à essence.	Le taux de motorisation actuel de 24 % sera porté à 32 %, permettant ainsi l'amélioration du rendement de pêche, l'élargissement de la zone de pêche et la promotion de distribution.
4)	Pièces de rechange des moteurs hors-bord	La gestion de stock des pièces de rechange en quantité et nature adéquates a des difficultés, et les voies et les moyens d'approvisionnement ne sont pas faciles.	Fourniture des pièces de rechange en quantité et nature adéquates.	Amélioration de la stabilité et du taux de fonctionnement des bateaux de pêche.
5)	Maquette découpée du moteur hors-bord	Manque de matériel pédagogique	1 maquette découpée du moteur hors-bord à Diesel réel, modèle 27PS	Elle permettra à de nombreux pêcheurs de comprendre la structure de moteur qui est difficile à comprendre avec les littérature, plans, etc.
6)	Bateau à usages multiples en FRP	Le bateau actuel est un bateau d'occasion dont sa vétusté est à craindre. De plus, comme il n'y a qu'un seul, la force d'action de la Direction Générale de Développement est limitée.	1 bateau à usages multiples en FRP, dont la longueur hors tout environ 10 m, capacité maximale 10 personnes.	2 bateaux permettront de répondre suffisamment au besoin croissant de la Direction de Développement en se basant sur les 2 ports, le port de Bissau et le port de Bubaque.

7)	Bateau de formation de pêcheurs en FRP.	Une formation efficace et programmée visant en particulier les jeunes n'est pas possible.	5 bateaux de formation de pêche en FRP dont la longueur hors tout est d'environ 10 m.	Ces bateaux de formation qui sont stables et endurants permettront de dispenser une formation de pêche basée sur l'autonomie financière.
8)	Outillage de réparation	Manque des outils adéquats y compris les outils spéciaux dans chaque Délégation régionale.	4 jeux d'outillages adéquats y compris les outils spéciaux pour les moteurs hors-bord et véhicules.	Renforcement des moyens d'aménagement et de réparation des installations et des moteurs de bateaux de pêche dans chaque Délégation régionale.
9)	Véhicule tout-terrain 4 x 4	Manque de la force d'action dans la Direction Générale de Développement.	1 tout-terrain 4 x 4	Renforcement des activités de formation, de vulgarisation et de prospection.
10)	Camion Pick-up 4 x4	Manque de la force d'action de bureaux régionaux de la Direction Générale de Développement.	2 camions Pick-up 4 x4.	Ces Pick-up permettront de renforcer et faciliter les activités de communication et de transport des matériels.
11)	Camion	Insuffisance des moyens de transport.	1 camion de 4 t 4 x4.	Il permettra de faciliter le transport des matériels aux différents bureaux régionaux et des poissons pêchés, ce qui pourra contribuer à l'aide des pêcheurs et à l'autonomie financière de Délégations régionales.
12)	Instrument de navigation	Étant donné que le bateau à usages multiples emprunte les instruments à autres bateaux, après leur restitution la sécurité de navigation n'est plus assurée.	1 petit radar. 1 petit sonar bathymétrique	Ces instruments permettront de naviguer en sécurité dans les zones où il y a beaucoup de hauts-fonds, la différence entre le flux et le reflux est importante et la vitesse du courant de marée est élevée.

2. ELEMENTS DU BIEN-FONDE

Le présent Projet fait partie complémentaire du projet précédent "Projet de Développement de la Pêche Artisanale (I)", et a pour but de soutenir les bas-fonds de la pêche artisanale en Guinée-Bissau, de fournir et renforcer le matériel nécessaire à l'encouragement et au développement dudit domaine. Le Projet s'aligne donc avec l'ajustement structural économique et le plan de développement de la Guinée-Bissau visant la démocratisation politique, la libéralisation économique et la privatisation des industries. En particulier, la fourniture du matériel de pêche qui constituent les moyens de production dudit domaine ainsi que la fourniture stable des pièces de rechange nécessaires à la maintenance et à la réparation des moteurs hors-bord par la Direction Générale de Développement exercent une influence décisive sur le succès de la privatisation de la pêche artisanale entreprise depuis 1991, elles constituent donc les éléments indispensables et jouent un rôle important